



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France

Unité territoriale de Seine-et-Marne

Nos réf. : E/20-0035
Affaire suivie par : Guilaine MANCHE
guilaine.manche@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 64 10 53 43 - Fax : 01 64 41 61 99



Melun, le 13 janvier 2020

La Préfète de Seine-et-Marne

à

Liste de Mesdames et Messieurs
les président(e)s des Établissements Publics
de Coopération Intercommunale (EPCI) in fine

Objet : Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)

PJ : Projets de SIS
Plaquette d'information sur les SIS

Des secteurs d'information des sols (SIS) doivent être créés par arrêté préfectoral, conformément à l'article 173 de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR). L'objectif est d'assurer une meilleure prise en compte des pollutions des sols dans les aménagements futurs.

Les SIS recensent, par commune, les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.

Seuls sont exclus du dispositif les installations classées (et les installations nucléaires de base) en fonctionnement, les sites bénéficiant déjà de servitudes d'utilité publiques adaptées prises en application de l'article L.515-12 du code de l'environnement, ainsi que les pollutions pyrotechniques liées aux explosifs et pièges de guerre.

La création des SIS induira les conséquences suivantes en matière d'urbanisme :

- les secteurs d'information des sols devront être annexés au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune ;
- toute demande du permis de construire ou d'aménager déposée sur un SIS devra contenir une attestation par un bureau d'étude certifié dans le domaine des sites et sols pollués qui garantit la réalisation de l'étude de sol ainsi que sa prise en compte dans la conception du projet (R.556-3 du code de l'environnement) pour tenir compte de la pollution.



Certificat N° A 1607
Champ de certification disponible sur :
www.drree.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

- la liste des bureaux d'étude certifiés est disponible à l'adresse suivante : <https://www.lne.fr/fr/certification/certification-sols-pollues>
- le certificat d'urbanisme indique si le terrain est situé sur un site répertorié sur la carte des anciens sites industriels (CASIAS, qui géo-référencera l'ensemble des anciens sites industriels décrits dans la base de données BASIAS) ou sur un SIS (L.125-6 du code de l'environnement).

Par ailleurs, l'article R.125-6 du code de l'environnement prévoit que l'information aux acquéreurs/locataires sur l'état des risques naturels, miniers et technologiques est complétée par une information sur la pollution des sols pour les terrains répertoriés en secteur d'information sur les sols.

Pour les communes comprises dans l'emprise de votre Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), les projets de création de SIS ont été établis à partir des informations disponibles sous BASOL, et dans les archives relatives aux installations classées.

Vous trouverez ci-joint les dossiers des projets de création de SIS pour chacune des communes rattachées à votre établissement. Je vous remercie de me faire part de vos observations sur ces projets, dans un délai n'excédant pas six mois. Sans réponse dans ce délai, votre avis sera réputé favorable.

Je vous informe, qu'à l'issue de cette consultation, sera réalisée une information des propriétaires des terrains ainsi qu'une consultation du public, notamment par la mise en ligne des documents sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne, à l'adresse :

<http://seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-cadre-de-vie/ICPE-carrières/informations-Sols-Pollues>

Durant cette période, vous avez également la possibilité de demander la qualification en SIS d'autres terrains pollués dont vous auriez connaissance, sous réserve de justifications suffisantes. En l'occurrence, il est attendu à minima la preuve de sols pollués par au moins une analyse de sols.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

La préfète,



Béatrice ABOLLIVIER

Copie transmise pour information :

- Mme la sous-préfète de Provins,
- MM. les sous-préfets de Fontainebleau, Torcy et Meaux,
- M. le directeur départemental des territoires (DDT) de Seine-et-Marne,
- M. le chef du service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC)

Liste des Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) comprenant les communes concernées par la 3ème vague des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)

Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine	Monsieur le président 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-Lès-Lys
Communauté de Communes des Rivières et Châteaux	Monsieur le président 1 rue des Petits Champs - 77820 Châtelet-en-Brie
Communauté d'Agglomération Pays de Fontainebleau	Monsieur le président 44 rue du Château - 77300 Fontainebleau
Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing	Monsieur le président 44 avenue du Maréchal Leclerc - 77460 Souppes-sur-Loing
Communauté de Communes Moret Seine-et-Loing	Monsieur le président 23 rue du Pavé Neuf - CS 80240 Moret-sur-Loing 77815 Moret-Loing-et-Orvanne
Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays-De-Brie	Monsieur le président 13 rue du Général de Gaulle - 77120 Coulommiers
Communauté de Communes Pays Créçois	Madame la présidente 3 rue de la Chapelle - 77580 Crécy-la-Chapelle
Communauté d'Agglomération Pays de Meaux	Monsieur le président Place de l'Hôtel de ville - 77100 Meaux
Communauté d'Agglomération Val d'Europe Agglomération	Monsieur le président Château de Chessy - BP40 - 77701 Marne-la-Vallée Cedex4
Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne	Monsieur le président 5 cours de l'Arche Guédon - 77201 Torcy
Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire	Monsieur le président 1 rue de l'Étang - CS 20069 - Bussy-Saint-Martin 77603 Marne-la-Vallée Cedex 3
Communauté de Communes Orée de la Brie	Monsieur le président 1 place de la Gare - 77170 Brie-Comte-Robert
Communauté de Communes Bassée-Montois	Monsieur le président 12 rue Joseph Bara - 77480 Bray-sur-Seine
Communauté de Communes Brie Nangissienne	Monsieur le président 14 place Dupont-Perrot - 77370 Nangis
Communauté de Communes des Deux Morins	Monsieur le président 1 rue Robert Legravérend - 77320 La Ferté-Gaucher
Communauté de Communes Pays de Montereau	Monsieur le président 29 avenue du Général de Gaulle - 77130 Montereau-Fault-Yonne
Communauté de Communes Pays de l'Ourcq	Monsieur le président 2 avenue Louis Delahaye - 77440 Ocquerre
Communauté de Communes Pays de Nemours	Monsieur le président 41 quai Victor Hugo - 77140 Nemours
Communauté de Communes Plaines et Monts de France	Monsieur le président 6 rue du Général de Gaulle - 77230 Dammartin-en-Goële
Communauté de Communes Portes Briardes entre Villes et Forêt	Monsieur le président 43 avenue du Général de Gaulle - 77330 Ozoir-la-Ferrière
Communauté de Communes Provinois	Monsieur le président 7 cours des Bénédictins - 77160 PROVINS
Communauté de Communes Val Briard	Madame la présidente 32 rue des Charmilles - 77610 LaHoussaye-en-Brie
Communauté d'Agglomération Paris-Sud Seine-Essonne-Sénart	Monsieur le président 500 place des Champs Élysées - 91080 Coucouronnes
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France	Monsieur le président 6bis avenue Charles de Gaulle - 95700 Roissy-en-Brie



Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	77SIS10778
Nom usuel	COPITHERM-GMS
Adresse	25-27 avenue Franklin Roosevelt
Lieu-dit	
Département	SEINE-ET-MARNE - 77
Commune principale	AVON - 77014
Caractéristiques du SIS	La société COPITHERM GMS était déclarée pour son activité de stockage et de distribution de liquides inflammables. L'activité de stockage était connue depuis le 13 octobre 1956, l'activité de distribution depuis le 5 juillet 1983. La cessation d'activité a été déclarée le 20 juillet 1995. L'exploitant a procédé à la neutralisation des réservoirs de liquides inflammables à l'exception de la cuve n°4 qui était utilisée pour le chauffage du bâtiment par le repreneur (garage FIAT à l'époque). Le diagnostic de pollution des sols réalisé en 1996 montre que les concentrations en hydrocarbures totaux dans les échantillons de sol et sous sol sont inférieures à 588 mg/kg. Le diagnostic conclut que le site ne présente pas de risques d'impact sur l'environnement ou sur la santé humaine.
Etat technique	Site traité avec risque résiduel acceptable (ARR)
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF7706551	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF7706551

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	679094.0 , 6812790.0 (Lambert 93)
Superficie totale	4577 m ²
Perimètre total	407 m

Liste parcellaire cadastral

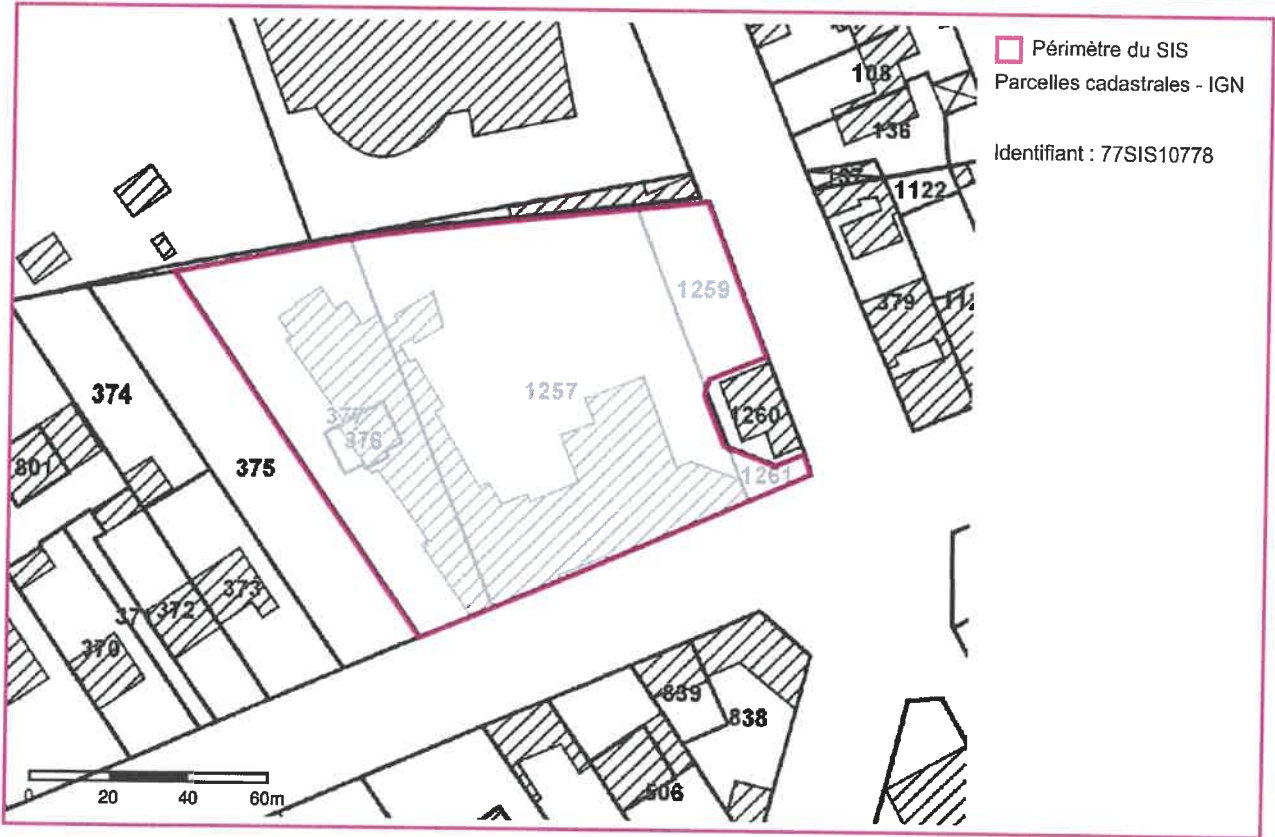
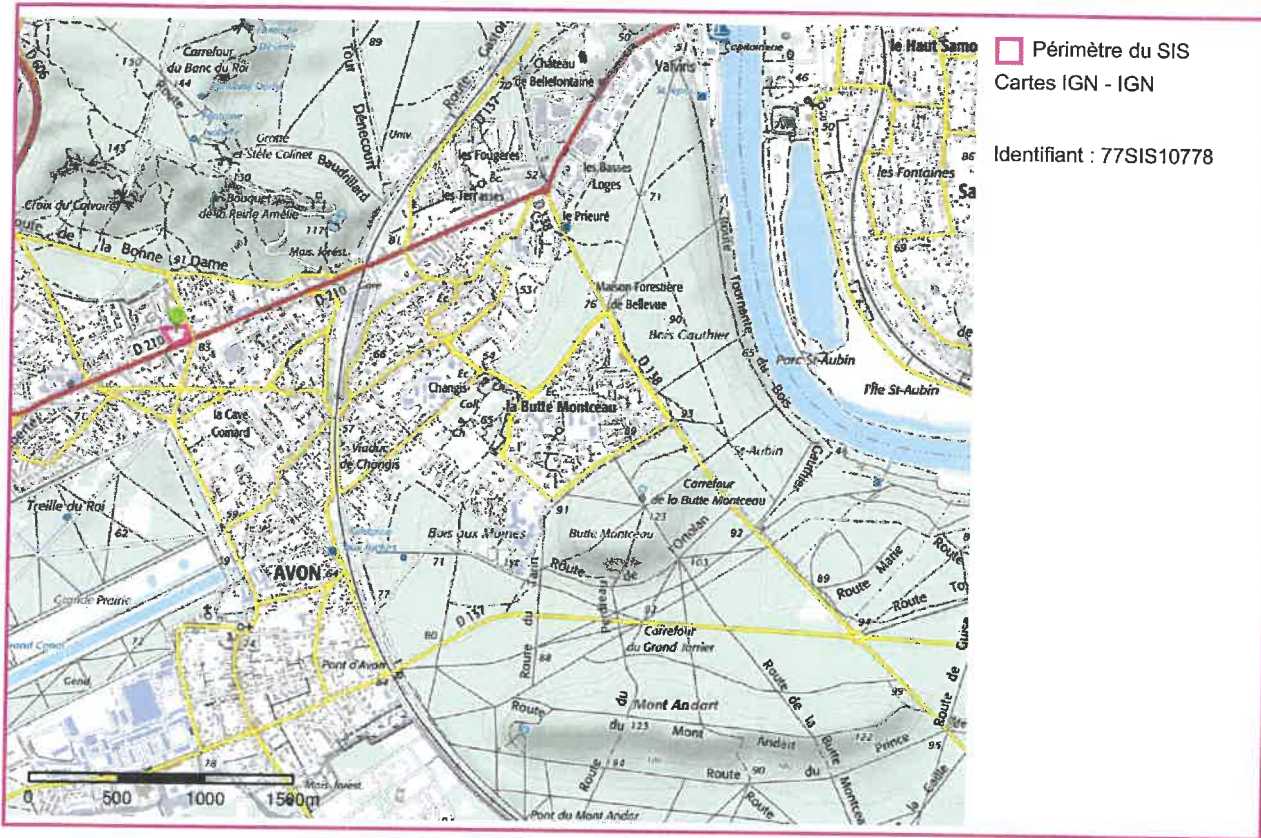
Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
AVON	0A	1261	27/06/2019
AVON	0A	376	27/06/2019
AVON	0A	377	27/06/2019
AVON	0A	1257	27/06/2019
AVON	0A	1259	27/06/2019

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Plan COPITHERM GMS		Oui
Résultats COPITHERM GMS		Oui
Sondages COPITHERM GMS		Oui

Cartographie





Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant 77SIS10995
Nom usuel MAG PRIM (Ex PRIMEURS)
Adresse RUE DU VIADUC
Lieu-dit
Département SEINE-ET-MARNE - 77
Commune principale AVON - 77014
Caractéristiques du SIS Site anciennement exploité par la société MCF PRIMEURS de 1978 à 1979, puis par la société PRIMEURS 77 jusqu'en 2004. Le site a été repris par la société MAG PRIM en 2004. Sur le site étaient exercées des activités de distribution de fruits et légumes. Ces installations classées pour la protection de l'environnement bénéficiaient d'un régime d'autorisation et deux régimes de déclaration.

Par courrier en date du 8 juin 2009, l'exploitant a adressé un mémoire de cessation d'activité. Ce mémoire comprend une étude environnementale et une étude de la vulnérabilité du site, une analyse historique du site et des études d'investigations de milieux (sols et eaux souterraines).

Au cours de ces investigations effectuées en 2008 et 2009, plusieurs sondages ont été réalisés. 22 échantillons ont été prélevés pour analyse. Les résultats d'analyses ont permis de mettre en évidence la présence d'HCT (Hydrocarbures Totaux), de HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et d'éléments traces métaux.

Des HCT C10-C40 ont été détectés à des teneurs significatives à l'emplacement de la cuve de fioul et de son poste de distribution au droit des sondages C2 et D2, jusqu'à 4,5 m de profondeur. La valeur maximale en HCT mesurée au droit du sondage D2 entre 1,5 et 2,7 m de profondeur est de 6 000 mg/kg de MS (matières sèches). Une concentration significative en HAP a été mesurée sur un échantillon prélevé au droit du sondage P1 avec des valeurs de 200 mg/kg de MS entre 0,15 et 1 m de profondeur. Plusieurs éléments traces métaux ont également été détectés avec des concentrations dépassant le bruit de fond géochimique. Les concentrations les plus importantes ont été relevées au droit des sondages GF3 et GF4 avec des concentrations en cuivre et en mercure respectivement de l'ordre de 340 mg/kg de MS pour le cuivre et 0,3 mg/kg de MS pour le mercure.

Au vu des résultats d'analyses obtenus, des travaux de remise en état du site ont été effectués en décembre 2010. L'exploitant a procédé au démantèlement de l'ensemble des installations du site. Tous les déchets dangereux et produits dangereux ont également été évacués et éliminés du site. Les zones impactées par la pollution des HCT ont été excavées, au total 146,24 tonnes de terres polluées ont été excavées et envoyées vers un centre de traitement biologique.

Des analyses de fonds de fouille et de bords de fouilles ont été réalisées, les teneurs en hydrocarbures étaient inférieures aux critères

d'acceptation en centre de stockage pour déchets inertes. L'exploitant a ensuite procédé au comblement des zones par de la terre saine.

Le projet envisagé sur le site est la réalisation d'une zone de parking en accord avec la Mairie de la commune d'Avron.

Etat technique Site évalué (IEM et/ou plan de gestion), état des sols compatible avec l'usage actuel ou projeté

Observations

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF7706561	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF7706561

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	679729.0 , 6812856.0 (Lambert 93)
Superficie totale	546 m ²
Perimètre total	135 m

Liste parcellaire cadastral

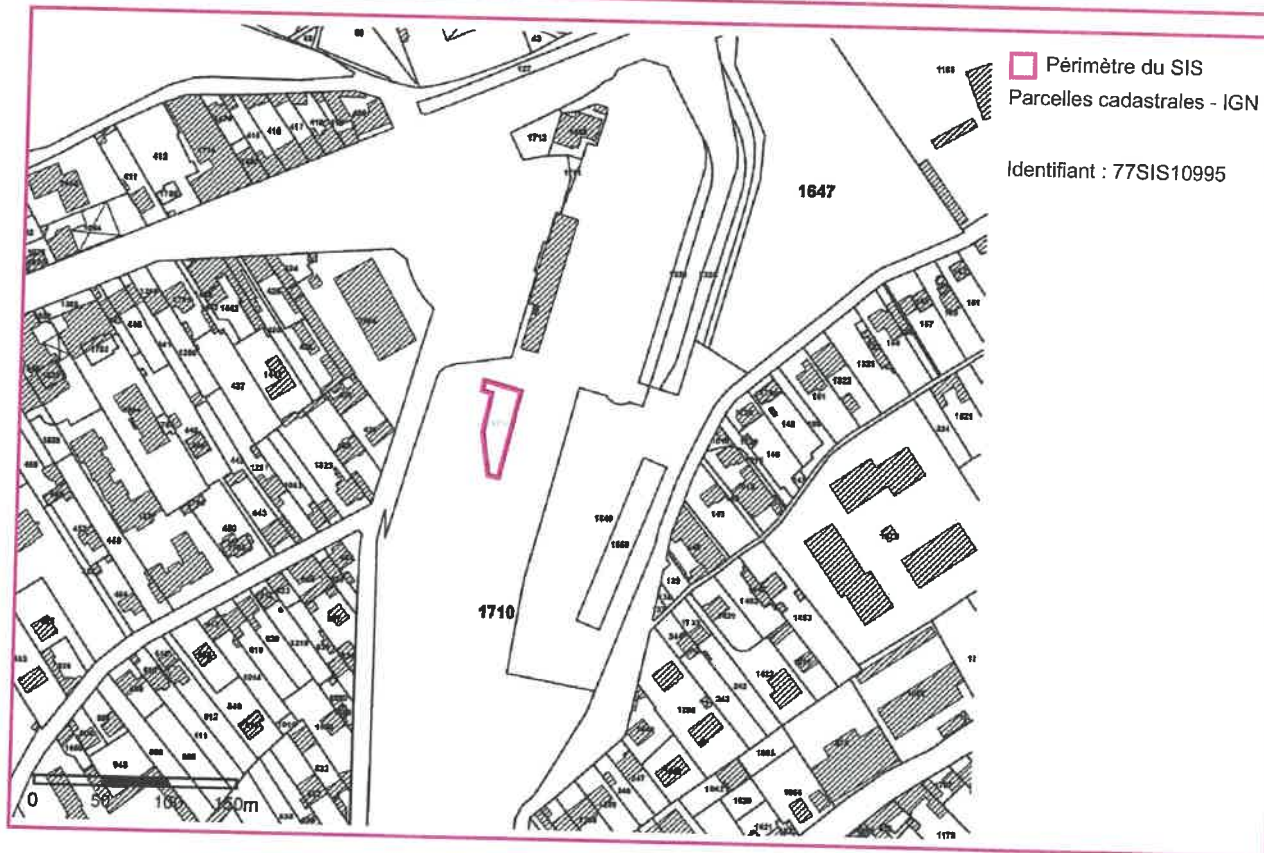
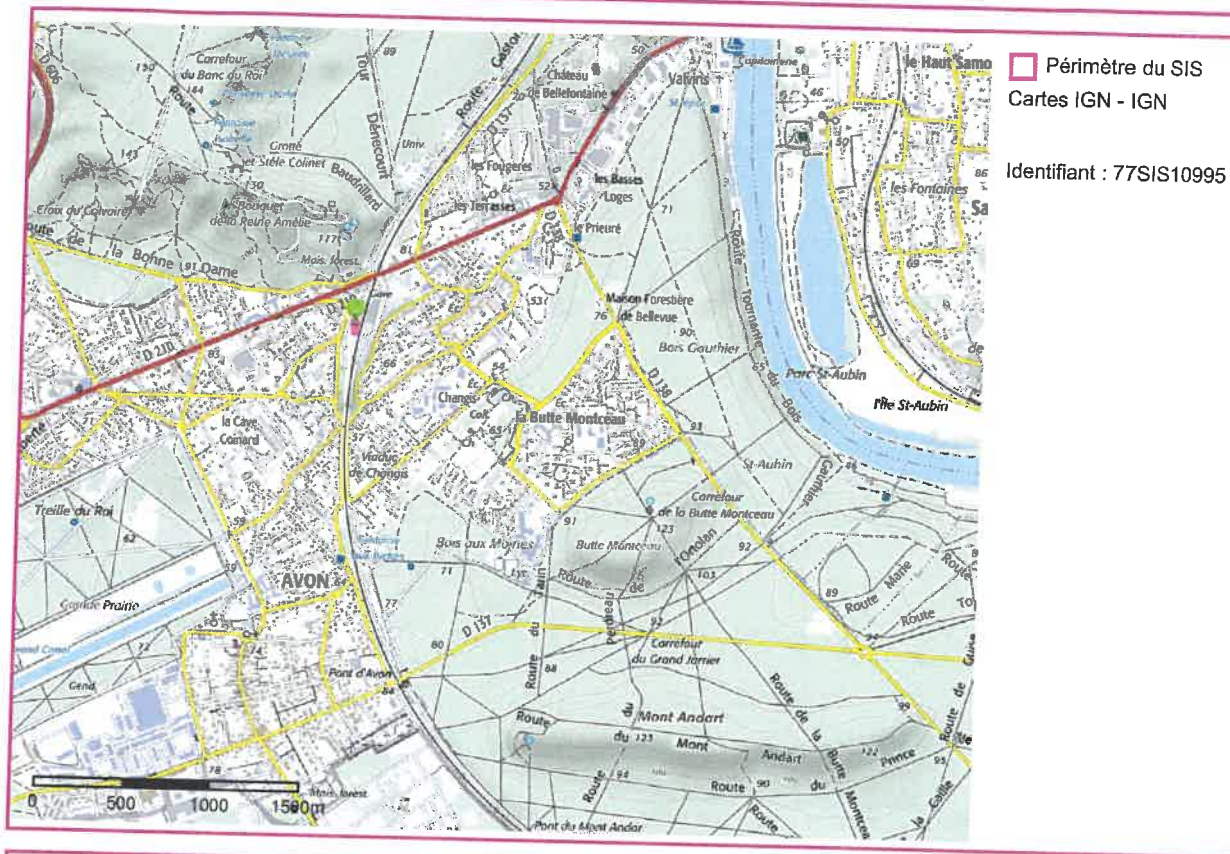
Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
AVON	0A	1713	15/07/2019

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Résultats d'analyses avant travaux		Oui
Plans de localisation et de sondages du site		Oui
Résultats d'analyses après excavations		Oui

Cartographie





Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	77SIS11694
Nom usuel	Groupe scolaire Les Terrasses (école maternelle et élémentaire)
Adresse	27 avenue du Général de Gaulle
Lieu-dit	
Département	SEINE-ET-MARNE - 77
Commune principale	AVON - 77014
Caractéristiques du SIS	L'État a engagé une démarche de diagnostics des sols dans les établissements accueillant des enfants ou adolescents, construits sur ou à proximité d'anciens sites industriels. Dans ce cadre, les investigations réalisées en 2011 et 2012 pour l'école maternelle et élémentaire Les Terrasses ont révélé : - pour l'école maternelle, la présence de traces d'hydrocarbures dans l'air du sol à proximité immédiate du bâtiment A. Des composés aromatiques volatils ont été détectés dans l'air intérieur du rez-de-chaussée de l'établissement à des teneurs inférieures aux valeurs de référence. La présence de ces composés est attribuée au bruit de fond (peinture, colle, ...). La qualité de l'air intérieur ne pose pas problème pour ses usagers dans la configuration actuelle. Il a été recommandé au maître d'ouvrage le maintien de la dalle en bon état. - pour l'école élémentaire, la présence d'hydrocarbures, de composés aromatiques volatils et de composés organohalogénés volatils dans l'air du sol du bâtiment, en particulier au sud-ouest et nord-est du bâtiment B. Ces composés ont été détectés dans l'air intérieur de l'établissement à des teneurs inférieures aux valeurs de référence, excepté dans la salle polyvalente et dans l'étage des bâtiments A et B. Les teneurs mesurées sont néanmoins du même ordre de grandeur que les concentrations couramment mesurées dans les logements français. La présence de ces composés est attribuée au bruit de fond (peinture, colle, ...), excepté dans la salle polyvalente du bâtiment B pour laquelle, ils sont principalement attribués à un ancien garage automobile. La qualité de l'air intérieur ne pose pas problème pour ses usagers dans la configuration actuelle. Des mesures de gestion ont été recommandées au maître d'ouvrage notamment la poursuite de la surveillance de la qualité de l'air intérieur et de prélèvements de gaz de sols et d'air des vides sanitaires. Des actions ont été engagées dans ce cadre par le maître d'ouvrage.
Etat technique	Site concerné par une action nationale de l'Etat (diagnostic ETS)
Observations	Pour l'école maternelle, du mercure et du plomb ont été mesurés dans les sols superficiels du jardin pédagogique à des teneurs compatibles avec l'usage actuel.

Les prélèvements d'eau du robinet pour l'école maternelle et l'école élémentaire n'ont pas montré de dépassement des valeurs de référence.

Le maître d'ouvrage de l'école élémentaire a été informé que le débordement de la cuve de fioul alimentant la chaudière de l'établissement a engendré une pollution des sols et qu'il n'est pas exclu qu'elle influence la qualité de l'air intérieur nécessitant, le cas échéant, des actions de remédiation du maître d'ouvrage.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF7702030	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF7702030

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	680330.0 , 6813340.0 (Lambert 93)
Superficie totale	10026 m ²
Perimètre total	567 m

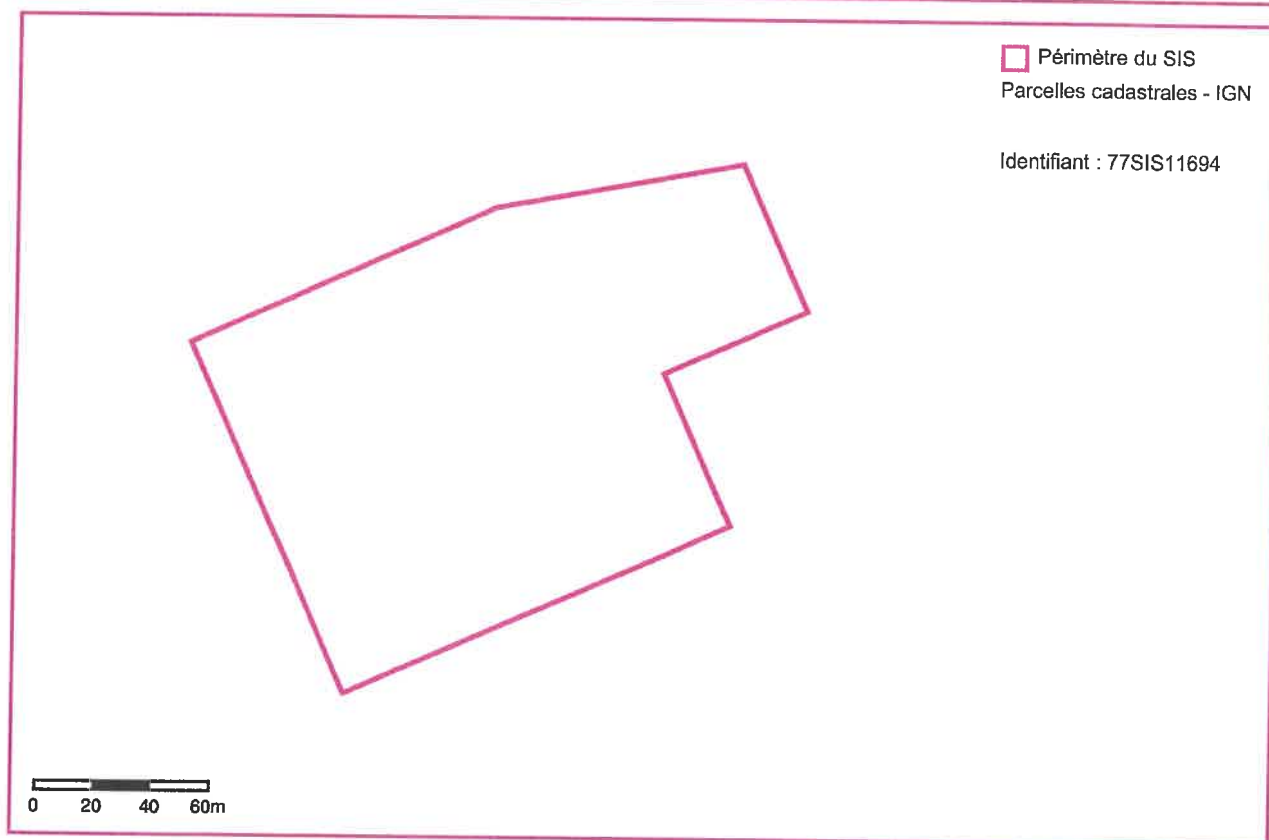
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
AVON	0A	930	07/01/2020

Documents

Cartographie





GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur la territoire

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	77SIS10779
Nom usuel	ENI FRANCE
Adresse	Route nationale 7
Lieu-dit	
Département	SEINE-ET-MARNE - 77
Commune principale	BARBIZON - 77022
Caractéristiques du SIS	La société ENI FRANCE menait une activité de stockage et distribution de liquides inflammables depuis 1972 sur le site. La station service a été connue sous les enseignes TOTAL et AGIP. Les activités ont été arrêtées avant 2002. Un diagnostic de pollution des sols a été effectué en 2005. Un rapport portant sur les travaux de dépollution des sols a été transmis le 31 janvier 2008. Lors de l'étude de pollution des sols réalisée en 2005, 12 sondages avaient été faits et montraient une pollution aux hydrocarbures au droit des points 4 et 6. Des travaux de dépollution ont permis d'évacuer les cuves, démanteler les infrastructures et excaver les terres polluées. Les résultats d'analyses à l'issue des travaux et précisés dans le rapport de 2008 montrent l'élimination des traces d'hydrocarbures et BTEX. Néanmoins, sur un seul sondage il a été relevé en bord de fouille une teneur ponctuelle en HCT de 1200 mg/kg de MS (Matières sèches) L'état des sols est compatible avec un usage comparable à la dernière période d'exploitation.
Etat technique	Site traité avec risque résiduel acceptable (ARR)
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF7706218	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF7706218
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF7708645	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF7708645

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 672132.0 , 6816989.0 (Lambert 93)

Superficie totale 2436 m²

Perimètre total 327 m

Liste parcellaire cadastral

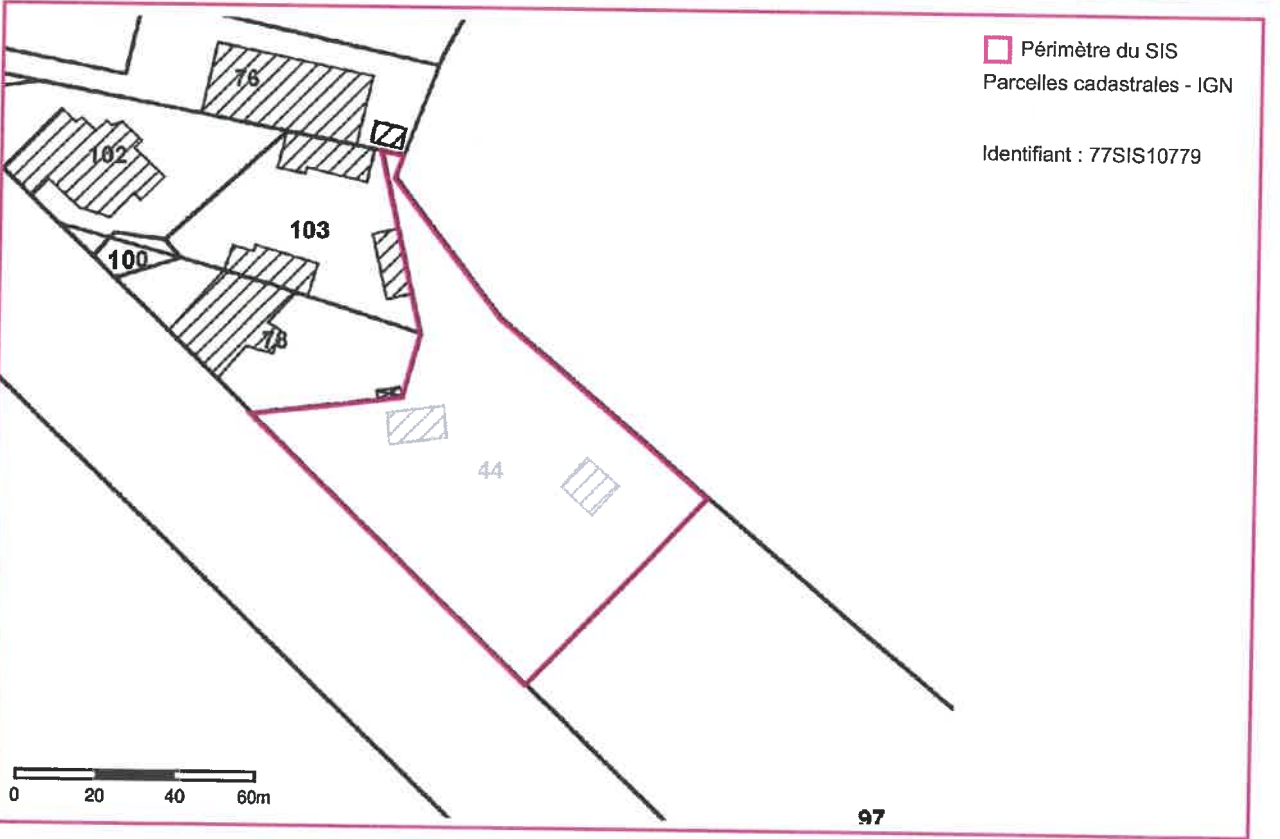
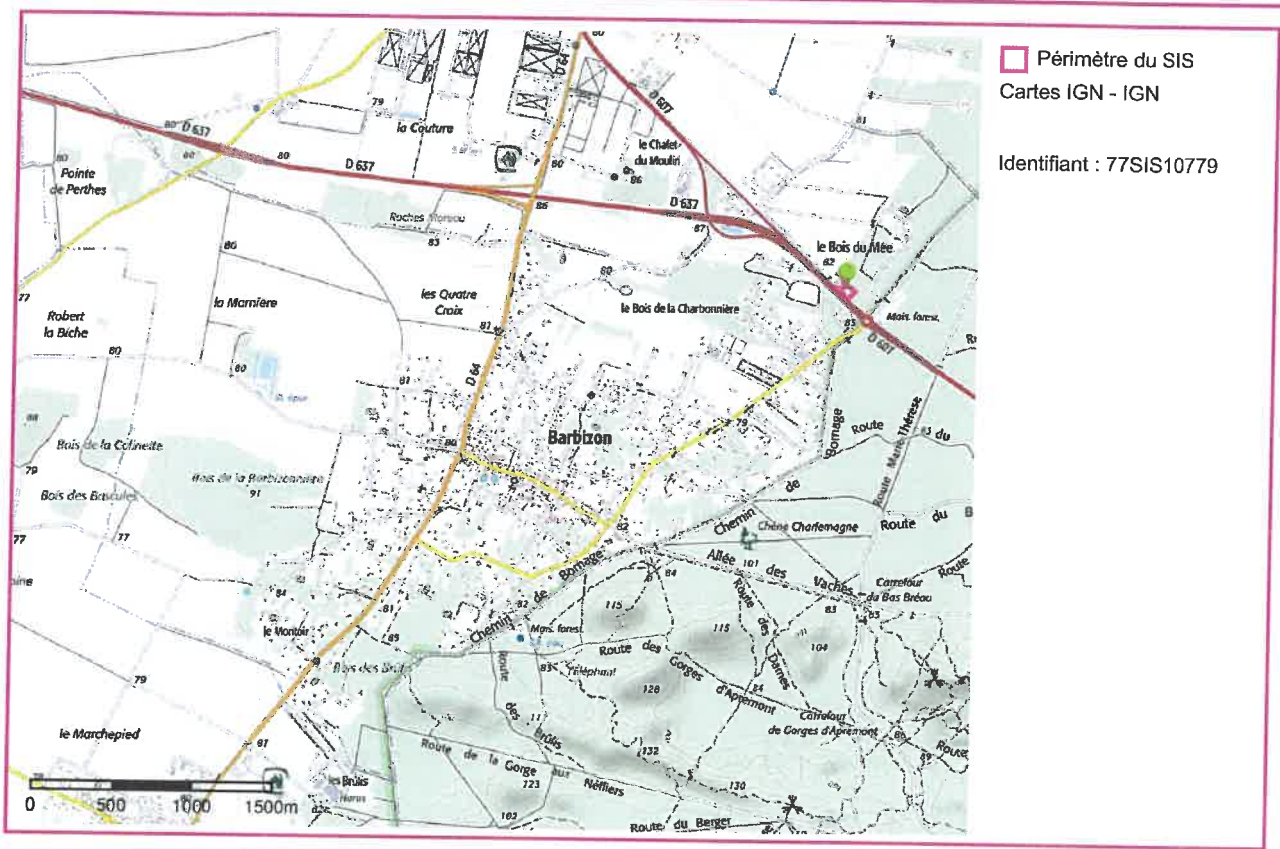
Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
BARBIZON	AE	44	04/07/2019

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Localisation du site		Oui
Plan des sondages		Oui
Résultats d'analyses des sols		Oui

Cartographie





Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	77SIS10777
Nom usuel	STRADAL
Adresse	Route de Villiers
Lieu-dit	Les Bois de la Justice
Département	SEINE-ET-MARNE - 77
Commune principale	BOURRON MARLOTTE - 77048
Caractéristiques du SIS	La société STRADAL a exploité une usine de production de dalles en béton, jusqu'au 15 décembre 2009, sur le site situé au lieu-dit « les Bois de la Justice », route de Villiers sur la commune de Bourron-Marlotte. Les investigations menées en juin 2010 ont permis de mettre en évidence la présence d'un léger impact en hydrocarbures (teneurs égales à 676 mg/kg de matières sèches) dans les sols proches des cuves de fioul enterrées. Il s'agirait d'une contamination ponctuelle et plutôt superficielle. Les teneurs en hydrocarbures détectées dans les sols sont compatibles avec un usage industriel du site.
Etat technique	Site traité avec risque résiduel acceptable (ARR)
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF7700089	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF7700089

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	676665.0 , 6803508.0 (Lambert 93)
Superficie totale	29830 m²
Perimètre total	1045 m

Liste parcellaire cadastral

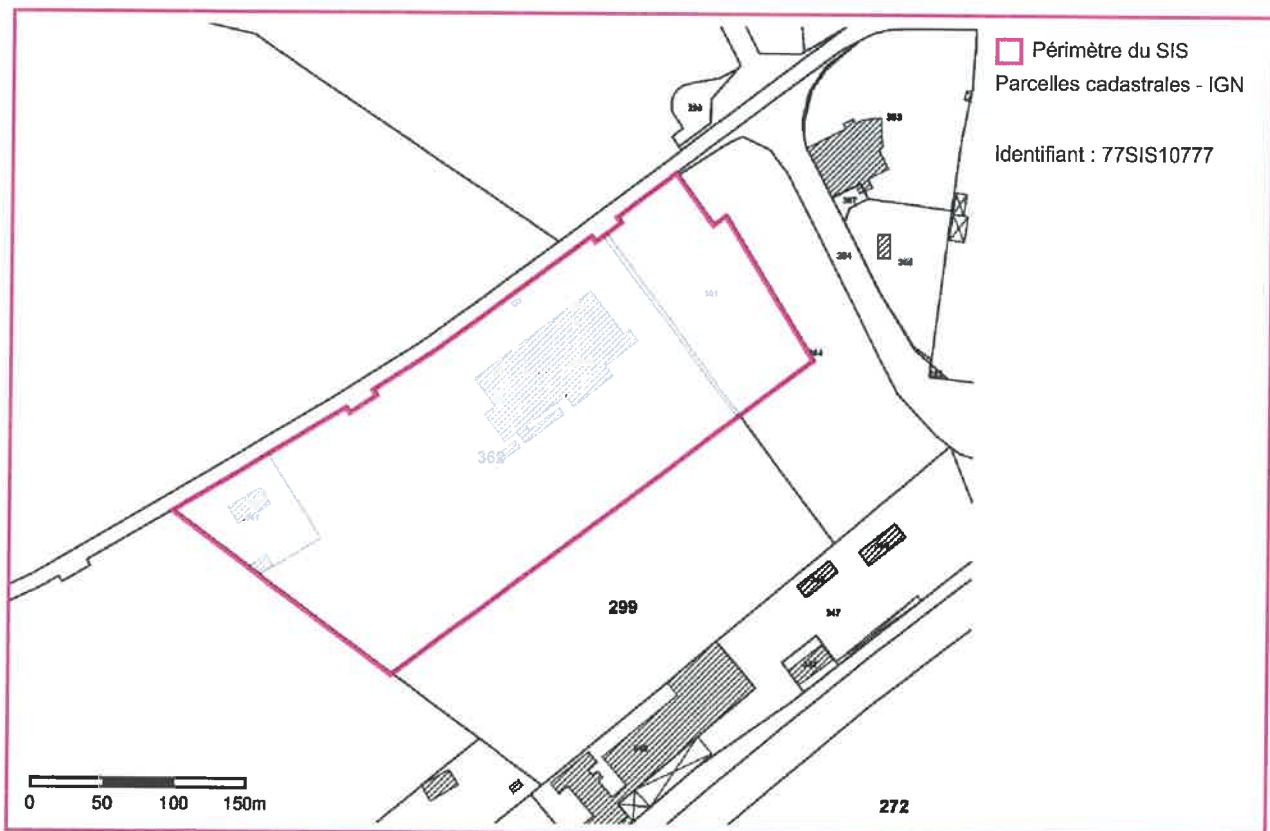
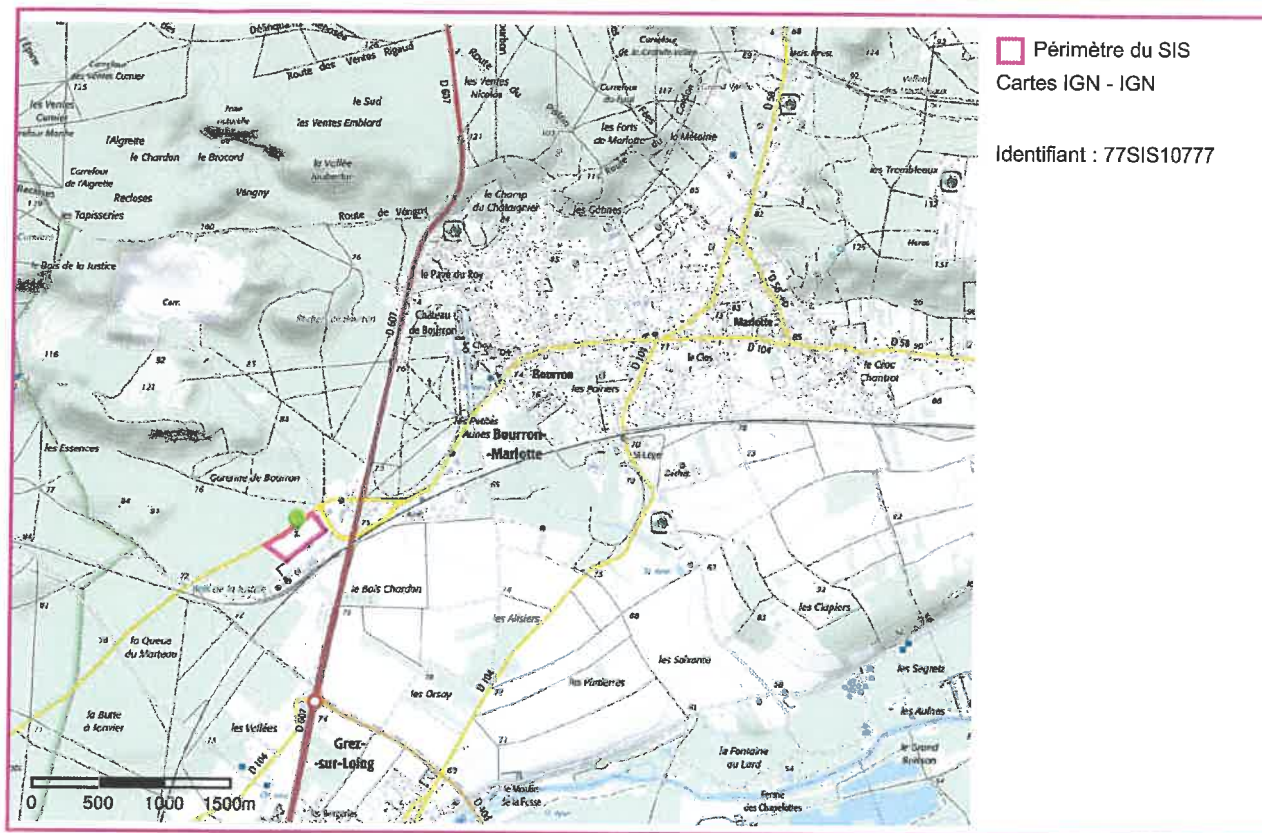
Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
BOURRON MARLOTTE	0H	301	27/06/2019
BOURRON MARLOTTE	0H	298	27/06/2019
BOURRON MARLOTTE	0H	361	27/06/2019
BOURRON MARLOTTE	0H	362	27/06/2019

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Plan des sondages		Oui
Résultats d'analyses		Oui

Cartographie





Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	77SIS10792
Nom usuel	Raffinerie de BOURRON
Adresse	Avenue Blaise de Montesquiou
Lieu-dit	Le Bois Chardon
Département	SEINE-ET-MARNE - 77
Commune principale	BOURRON MARLOTTE - 77048
Caractéristiques du SIS	La société Raffinerie de BOURRON a exploité au lieu-dit « Le Bois Chardon », sur la commune de BOURRON-MARLOTTE, entre 1924 et jusqu'au début des années 1970, une raffinerie de produits pétroliers pour la fabrication d'huiles de vaseline, d'huiles pour transformateurs, d'huiles moteurs, d'huiles blanches et de graisses. Les activités de raffineries étaient réalisées sur les parcelles actuellement cadastrées F254 ET F789. Les déchets issus du procédé de fabrication (goudrons sulfuriques, goudrons acides et terres activées) étaient stockés sur un terrain situé à environ 1500m des installations de la raffinerie au lieu-dit « le Bois de la Justice » sur la parcelle H205, appelée « la Mare à Huile ». En juillet 1973, la société a été placée en liquidation judiciaire. La liquidation effective a été déclarée en 1977, par la suite les terrains ont été vendus. Les propriétaires actuels du terrain sont : • La SCI BOURRON nord (possède la parcelle F789), cette parcelle a été transformée en zone d'activité et accueille de petites entreprises. • La SCI les ENTREPOTS de BOURRON (parcelle F254), elle n'a pas été réhabilitée et est devenue une friche industrielle. • Et la société SOGEFIM (H205). D'après le rapport d'Inspection des Installations Classées (IIC) cette parcelle a été réhabilitée en 1987. Suite à la visite de l'Inspection des Installations Classées en 2013, il a été demandé au propriétaire du terrain (SCI les Entrepôts de Bourron) de réaliser un diagnostic des sols, en fonction de ses résultats de réhabiliter le site et de s'assurer que l'état des milieux (bâtiments, sols ...) est compatible avec l'usage actuel du site (industriel, résidentiel).

Concernant la parcelle dite de la « Mare à Huiles », en 1984 des investigations ont été réalisées.

La superficie estimée de la mare était de 4200 m², pour un volume identifié d'hydrocarbures (HCT) de 5500 m³. Pour éviter de transférer la pollution dans les sous-sols la mare, aucun sondage profond de sols n'a été réalisé. D'après le diagnostic, à l'époque, il n'a pas été possible de savoir précisément si le fond de la mare était suffisamment étanche pour empêcher un transfert vers les sous-sols. Le bureau d'études a donc estimé que compte tenu des faibles perméabilités mesurées (10-5 à 10-6 m/s) et des observations dans les trous à la pelle, cette pollution était localisée dans les 4 ou 5 premiers mètres de terrains.

En 1985 25000 tonnes de produits visqueux ou liquides ont été traitées, le terrain a été réhabilité en 1987.

S'agissant du site de l'ancienne raffinerie (parcelles F789 et F254 ayant le même propriétaire), la société RAFFINERIE de BOURRON, n'existe plus juridiquement depuis le début des années 1970 et l'administration ne peut imposer au propriétaire actuel des terrains, en sa seule qualité de propriétaire, les mesures prévues à l'article L. 514-1 du code de l'environnement, en vue de remédier à d'éventuelles pollutions du sol et de la nappe phréatique, d'effectuer les investigations nécessaires.

Lors d'une visite d'inspection en 2015, le rapport indique que la situation n'a pas évolué depuis 2013. Le site n'avait toujours pas été mis en sécurité. Il avait notamment été constaté que :

- l'accès au site n'était pas limité, il n'était pas entièrement clôturé et qu'il était occupé par des personnes.
- une cuve enterrée non fermée était remplie d'un liquide visqueux (probablement des hydrocarbures), au Sud-Est du site : l'ouverture de la cuve à la surface du sol était juste couverte d'une planche en bois et suffisamment grande pour qu'une personne puisse y tomber.
- des évents, au Nord-Est du site, pouvaient être ceux d'un stockage enterré de deux cuves de 6 m³ chacune de liquides inflammables.
- un puits à l'intérieur du bâtiment était recouvert par une dalle en béton, il ne semblait pas avoir été comblé.

Le rapport d'inspection avait conclu que la parcelle F254 est actuellement une friche industrielle non mis en sécurité et non réhabilitée. Son état et les installations présentes constituent un danger pour les familles y vivant et en particulier les nombreux enfants présents.

Ce site n'est clairement pas compatible avec un usage résidentiel.

Le rapport de l'inspection des installations classées précise que l'inspection ne peut se retourner contre la société Raffinerie de Bourron, responsable défaillant en liquidation judiciaire depuis 1977 et ne peut déclencher de procédure à l'encontre du propriétaire actuel la SCI "Les entrepôts de Bourron" au titre de la réglementation des installations classées car la société est d'une part en cessation depuis plus de 30 ans et elle est étrangère à la pollution.

En sa qualité de propriétaire, la SCI "Les entrepôts de Bourron" demeure responsable au titre du Code civil.

Etat technique Site nécessitant des investigations supplémentaires

Observations En 1984, la réalisation d'un piézomètre de surveillance a mis en évidence une pollution aux HCT de la première nappe souterraine en aval de la mare.
La mare a de nouveau fait l'objet d'un diagnostic piézométrique en 2003 au droit des deux piézomètres (nappe superficielle des formations de Brie et nappe profonde des calcaires de Champigny) déjà installés en 1984. Les résultats sur les HCT étaient inférieurs au seuil de quantification du laboratoire.

Un suivi piézométrique avait été demandé en 1984 par l'inspecteur des installations classées.

Par courrier du 21 mai 2015, la SCI "Les entrepôts de Bourron" a informé la préfecture qu'elle chargerait une entreprise de procéder à une vérification générale du site, et que par la suite elle reviendrait d'ici fin juin vers les services de la préfecture.

A ce jour et au vu des éléments présents dans le dossier administratif, aucun retour de la part de la SCI "Les entrepôts de Bourron" n'a été fait ni aucune suite n'a été donnée à ce courrier, comme indiqué dans le rapport, en raison des 30 années écoulées, cela ne relève plus du

code de l'environnement mais du Code civil (responsabilité civile du propriétaire des terrains) et du Code général des collectivités territoriales.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF7700896	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF7700896
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	77.0082	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=77.0082

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 677343.0 , 6803698.0 (Lambert 93)

Superficie totale 39118 m²

Perimètre total 2240 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
BOURRON MARLOTTE	0H	205	20/05/2019
BOURRON MARLOTTE	0F	789	20/05/2019
BOURRON MARLOTTE	0F	254	20/05/2019

Documents

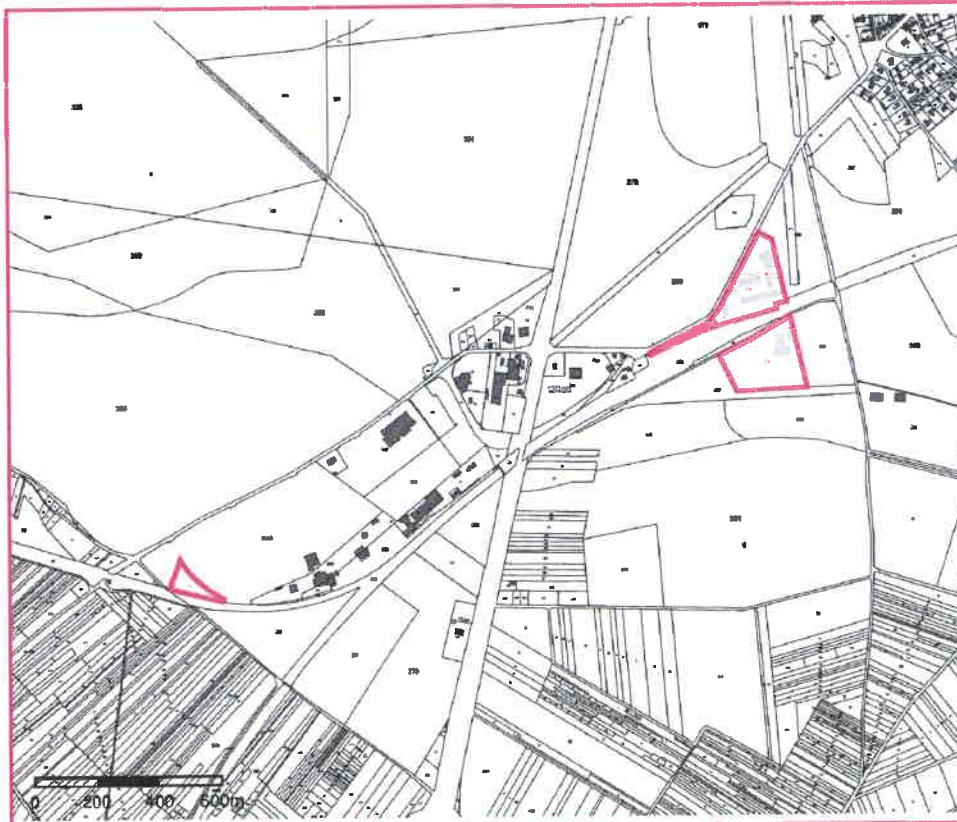
Titre	Commentaire	Diffusé
Résultats d'analyse de la mare 1984		Oui
Photographie aérienne du site		Oui
Plan de situation		Oui
Localisation des investigations de la mare 1984		Oui

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 77SIS10792



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 77SIS10792



Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	77SIS10812
Nom usuel	ELF Aquitaine
Adresse	lieu-dit Le Derrière de Fay
Lieu-dit	
Département	SEINE-ET-MARNE - 77
Commune principale	CHAILLY EN BIERE - 77069
Caractéristiques du SIS	La société ELF Aquitaine exploitait sur le site de Chailly en Bière plusieurs forages pétroliers profonds (jusqu'à 1800 m de profondeur). A cette profondeur, le pétrole est présent concomitamment avec une nappe d'eau souterraine, dite du Dogger, qui présente naturellement une forte teneur en chlorures (salinité de 13 g/l). L'exploitation de ce pétrole reposait sur le principe suivant : le pétrole était puisé en profondeur avec l'eau du Dogger puis il était récupéré en surface. L'eau du Dogger était séparée du pétrole et ensuite réinjectée en profondeur. Le puits n°46 était un des puits servant à la réinjection. Deux autres puits ont été forés : Chailly 1 et Chailly 1 bis. Ces 2 puits étaient situés sur la commune de Chailly-en-Bière. Par arrêté préfectoral du 25 juin 1960, une autorisation de mise en fonctionnement d'un dépôt d'hydrocarbures d'une capacité de 1000 m³ a été donnée. Cette installation de stockage a par la suite été démontée en totalité. Le puits de Chailly 1 a été bouché en janvier 1992 et le puits de Chailly 1 bis devait être bouché en 1998. Un bournier avait été créé lors de l'exploitation dans les années 60, il servait d'exutoire à toutes les manipulations de produits hydrocarbonés inhérentes à la production des puits. En 1996, dans le cadre de la cessation d'activité, un diagnostic environnemental a été réalisé, pour quantifier une éventuelle pollution au droit du site et plus particulièrement du bournier. Il était composé d'huile figée, d'eau hydrocarbonée, d'eau claire et de sédiments (boues). La réhabilitation du bournier a été réalisé comme suit : par pompage du surnageant liquide vers des bacs de décantation situés sur la base de Chailly. Après une séparation de l'huile et de l'eau par décantation successives, l'eau claire a été injectée par le puits Chailly 1 bis. L'eau hydrocarbonée a été évacuée en centre agréé. Des huiles figées s'étaient déposées sur les sédiments. Elles ont été pompées après un lavage à la vapeur haute pression vers des bacs de décantation puis vers le bassin API, à partir duquel la boue huileuse décantée a été pompée et évacuée pour destruction en centre agréé. Seuls les sédiments de fonds (boues) restés en place ont été analysés . Les résultats ont mis en évidence, une absence d'anomalies pour les concentrations en métaux lourds sur lixiviat. Néanmoins pour les hydrocarbures une concentration maximale de 6580 mg/kg a été relevée sur les boues.

Le terrain devant par la suite retrouver un usage agricole, des travaux de réhabilitation ont été effectués : les boues ont été solidifiées à la chaux et aux ciments puis ont été excavées et envoyées dans des centres de traitements agréés.

Aucune analyse de fond de fouille n'est disponible dans le dossier.

Etat technique Site traité avec risque résiduel acceptable (ARR)

Observations

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	77.0002	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=77.0002
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF7701721	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF7701721

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	672981.0 , 6819743.0 (Lambert 93)
Superficie totale	21108 m ²
Perimètre total	768 m

Liste parcellaire cadastral

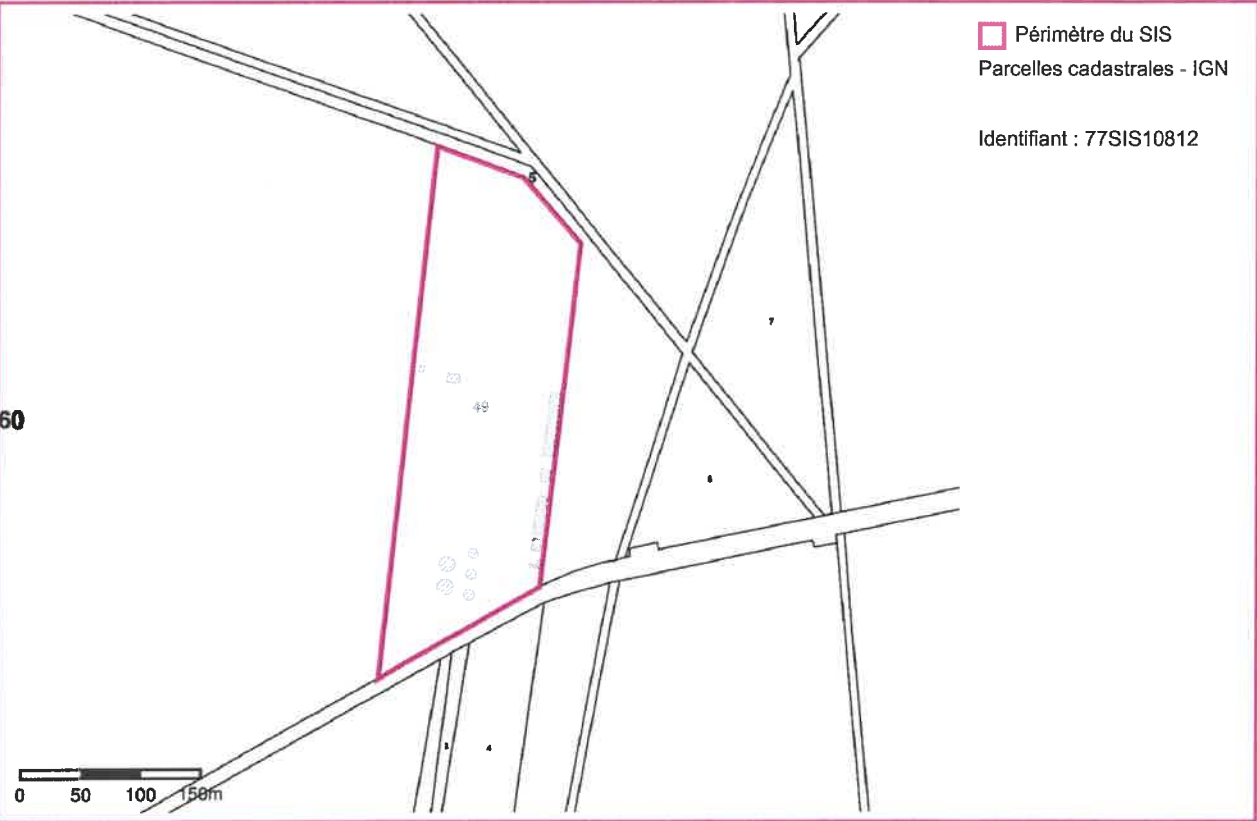
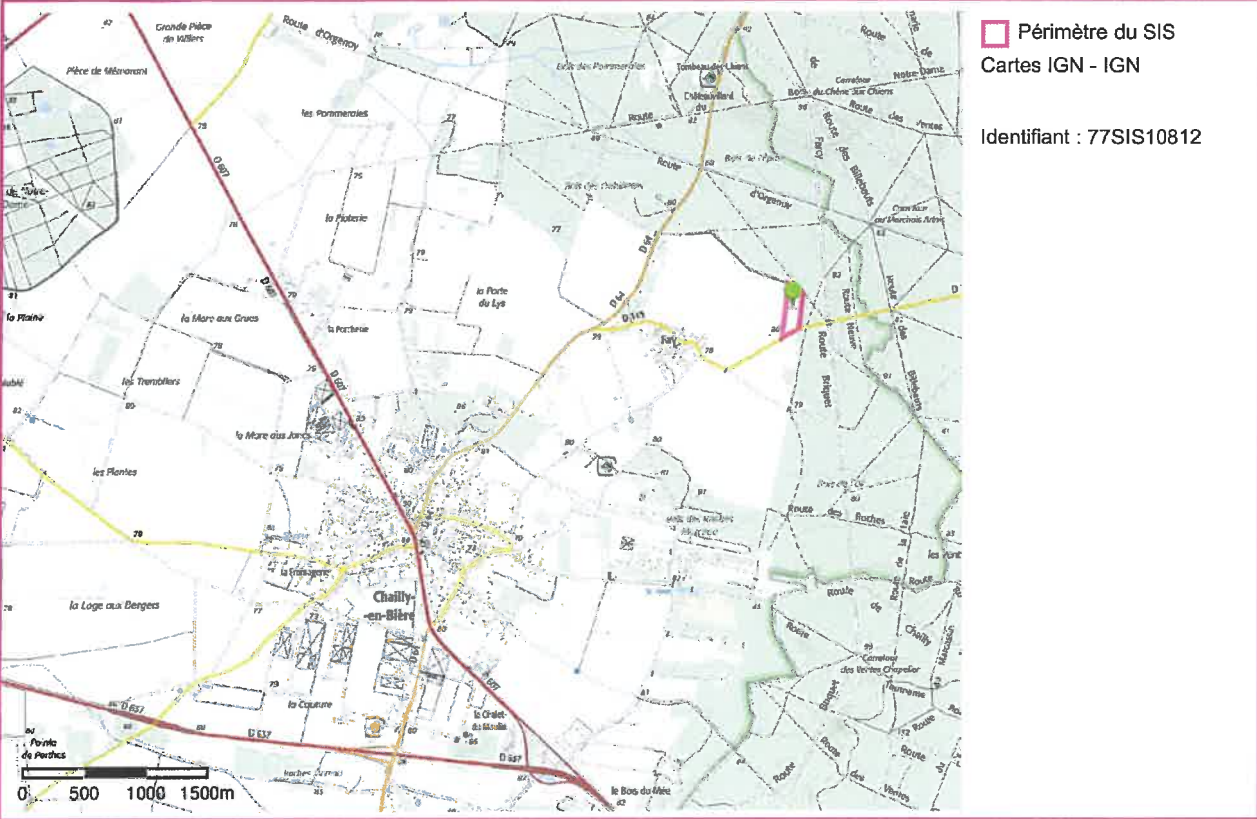
Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CHAILLY EN BIERE	AC	49	27/05/2019

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Localisation du site		Oui
Localisation des échantillons		Oui
Résultats d'analyses bruts		Oui

Cartographie





Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	77SIS08580
Nom usuel	SHELL
Adresse	199 rue Grande
Lieu-dit	
Département	SEINE-ET-MARNE - 77
Commune principale	FONTAINEBLEAU - 77186
Caractéristiques du SIS	La société des Pétroles SHELL a déclaré le 22 août 2002 la cessation d'activité de sa station service référencée PDV 1013. Le premier diagnostic sur l'état des sols réalisé en mars 2002 a mis en évidence une pollution aux hydrocarbures au niveau de la zone de dépotage. Les terres polluées ont été repérées (10 échantillons) et excavées en vue d'un traitement hors site en bio-centre (92,9 tonnes). Le rapport des travaux de réhabilitation daté de juillet 2002 indique que "le sous-sol de la station-service ne présente plus de terre polluée par des hydrocarbures détectable par des méthodes organoleptiques et analytiques". Aucune analyse de fond de fouille à l'issue des travaux de réhabilitation n'a en revanche été fournie. Une incertitude demeurerait alors sur la quantité de polluant encore présente sous le trottoir bordant la station service. Les investigations complémentaires finales menées sur la voie publique au droit du trottoir et du 199 rue Grande ont permis d'écarter toute migration latérale de la pollution vers la route. Le site a été vendu afin de construire un immeuble d'habitation.
Etat technique	Site traité avec risque résiduel acceptable (ARR)
Observations	Les résultats des analyses sur les 10 échantillons prélevés pour le repérage de la pollution lors des travaux de réhabilitation, avant excavation des terres, sont fournis à toute fin utile.

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	678174.0 , 6812427.0 (Lambert 93)
Superficie totale	1049 m ²
Perimètre total	180 m

Liste parcellaire cadastral

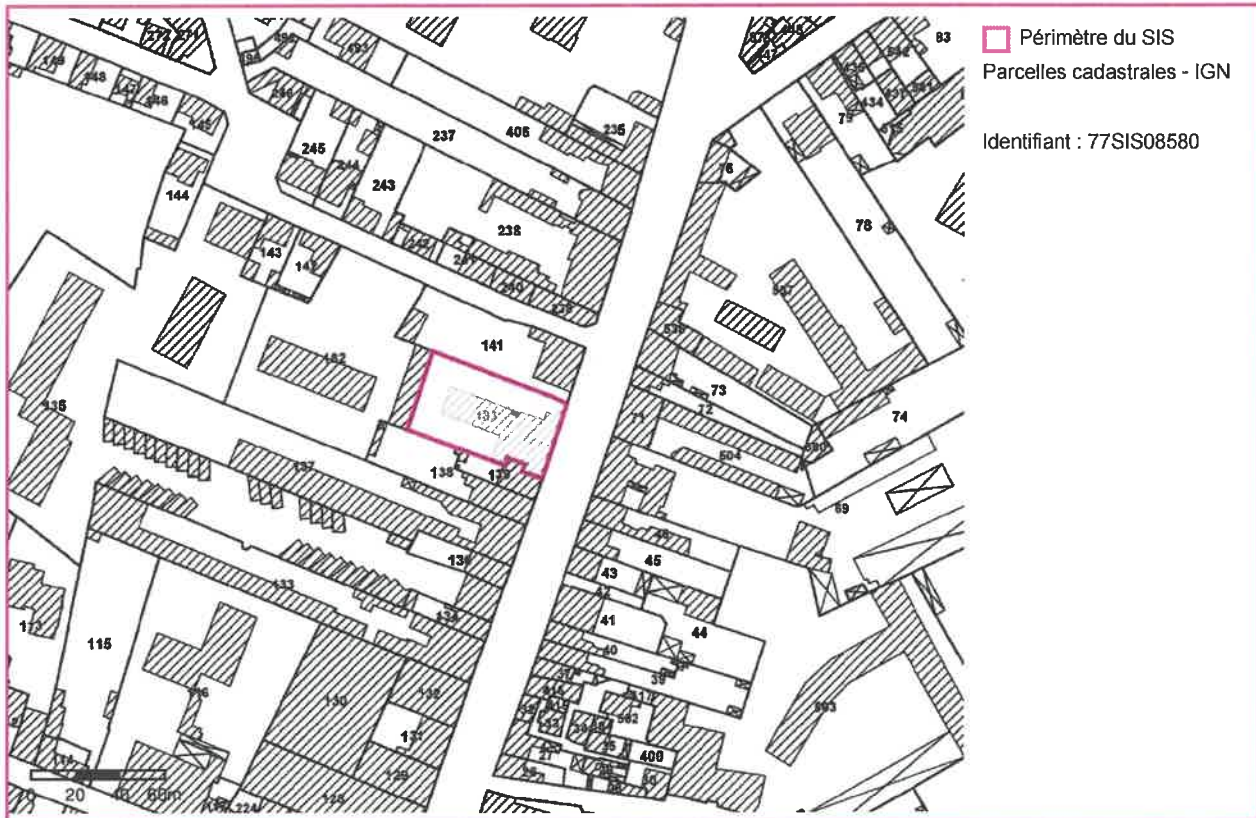
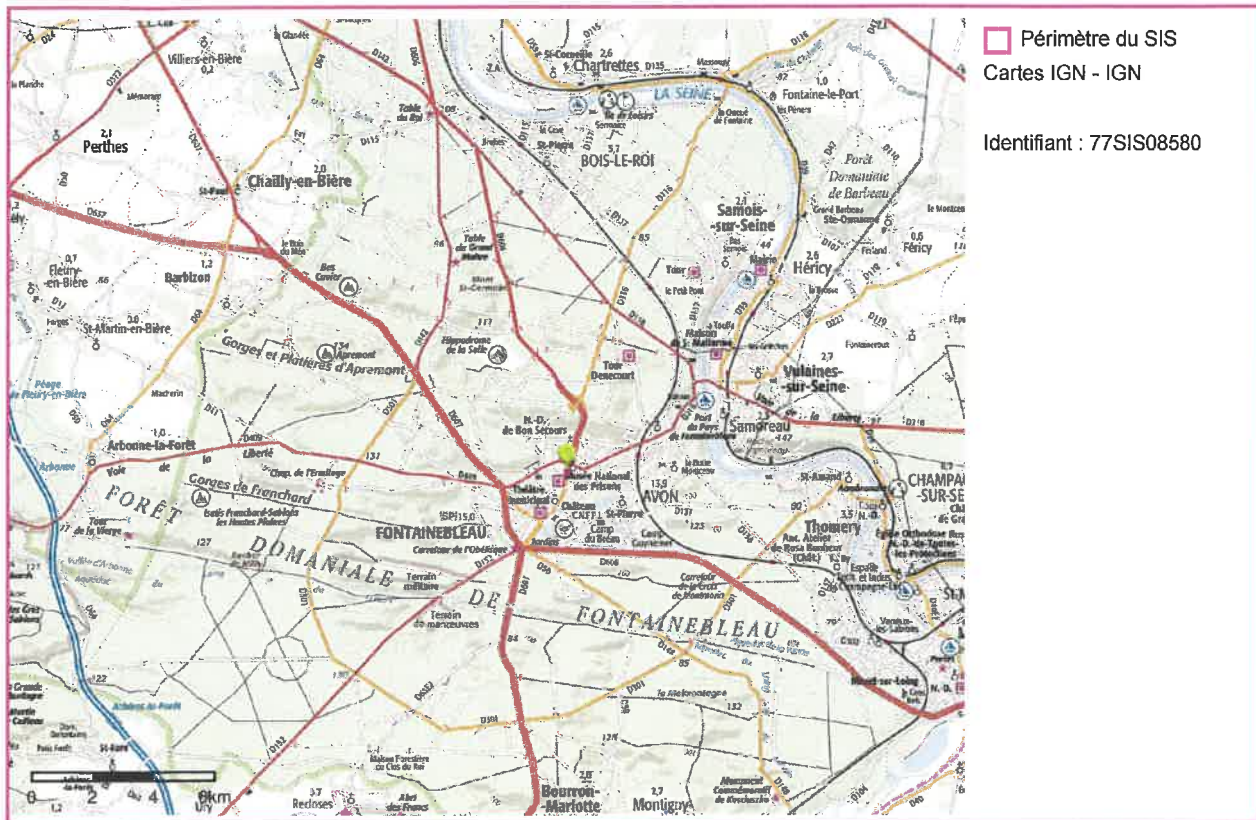
Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
FONTAINEBLEAU	AI	183	13/06/2019

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Plan de localisation	Plan de localisation	Oui
Plan des sondages	Plan des sondages	Oui
Résultats d'analyses	Résultats d'analyses	Oui

Cartographie





Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	77SIS08586
Nom usuel	HAMARD
Adresse	20, rue Pierre Charles Comte
Lieu-dit	
Département	SEINE-ET-MARNE - 77
Commune principale	FONTAINEBLEAU - 77186
Caractéristiques du SIS	La Blanchisserie HAMARD a exploité une blanchisserie de 1919 jusqu'en 2002. Les études et diagnostics de sols ont mis en évidence des dépassements des valeurs usuellement rencontrées pour un fond géochimique banalisable concernant : - le plomb : 30 à 130 mg/kg MS (matière sèche); - le cuivre : 40 mg/kg MS (matière sèche); - le mercure : 0,21 , 0,71 et 0,94 mg/kg MS (matière sèche); - le COHV (composé organique halogéné volatil) tétrachloroéthylène : 0,46 mg/kg MS (matière sèche); - et un HAP (hydrocarbure aromatique polycyclique), le benzo(a)pyrène* : 0,18 mg/kg MS (matière sèche); Selon le rapport remis par l'exploitant, cette pollution résiduelle présente un risque acceptable pour l'usage pavillonnaire sous réserve du respect des restrictions d'usage conventionnelles suivantes : - interdire la construction de sous-sol dans les maisons; - interdire la création et l'usage de puits privés sur les terrains; - mettre en place une couche de 35 cm de terre compactée inerte, pérenne dans le temps ou tout dispositif équivalent, à minima, sur les parcelles de terrains; - interdire la création et l'usage de jardins potagers, interdire la plantation d'arbres dont les fruits sont comestibles sur les parcelles de terrains; - mettre en oeuvre des mesures de gestion afin de réduire l'exposition au tétrachloroéthylène dans l'air ambiant des habitations, conformément à l'avis de la DDASS du 28 juillet 2005.
Etat technique	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF7709044	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF7709044

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 678710.0 , 6812359.0 (Lambert 93)

Superficie totale 1221 m²

Perimètre total 182 m

Liste parcellaire cadastral

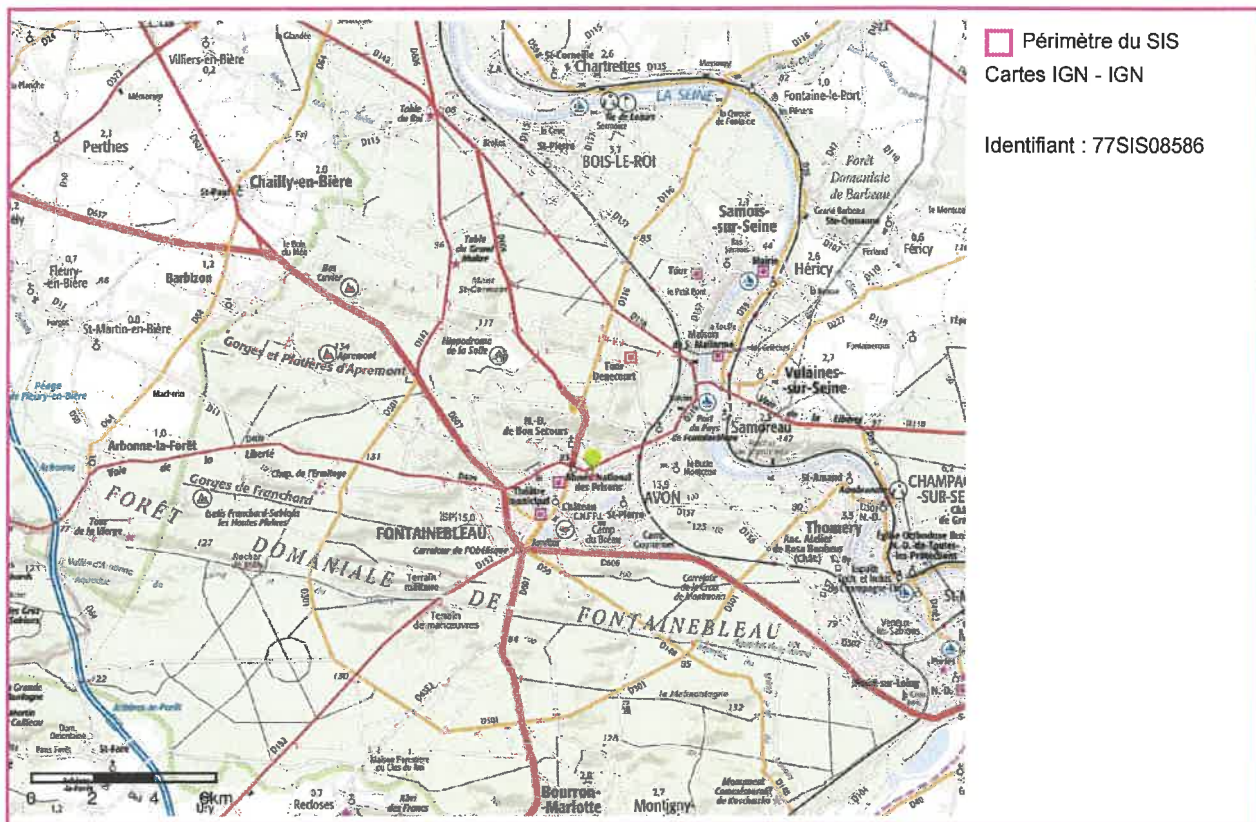
Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
FONTAINEBLEAU	AC	591	22/05/2019

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
plan HAMARD		Oui
Analyses de sols HAMARD		Oui
plan situation HAMARD		Oui

Cartographie





Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	77SIS08588
Nom usuel	CITROEN (MALLIER puis SNSA) anciennement MARTY Pierre
Adresse	45bis rue Guérin
Lieu-dit	
Département	SEINE-ET-MARNE - 77
Commune principale	FONTAINEBLEAU - 77186
Caractéristiques du SIS	Une scierie et un garage automobile se sont succédés sur ce site.

La scierie Pierre MARTY, dont l'origine se situerait vers 1890, a été autorisée à poursuivre l'exploitation de son atelier de travail du bois en 1976. Du "XYLAMON", produit à base de chlorophénol, était utilisé pour le traitement par trempage des charpentes et menuiseries. Le voisin situé 45 rue Guérin a déposé une plainte concernant une fuite importante de produit de traitement qui s'était infiltré dans le mur de clôture de son jardin.

L'atelier de réparation automobile a été en activité de 1981 à 2004 et a été exploité successivement par monsieur PERRAULT, SARL MALLIER (CITROEN) puis SNSA (CITROEN). Des travaux de carrosserie et peinture y étaient réalisés.

Un diagnostic de sol a été réalisé en vue d'un projet de cession en vue d'un réaménagement en habitation avec jardin, piscine et parking de surface.

Les neufs sondages réalisés ont mis en évidence des teneurs anormales en :

- plomb : 68, 67, 110, 86, 170 et 150 mg/kg MS (Matière Sèche)
- hydrocarbures totaux : 980 mg/kg MS (Matière Sèche)
- cuivre : 97 mg/kg MS (Matière Sèche)
- zinc : 400 mg/kg MS (Matière Sèche)
- toluène : 0,16 mg/kg MS (Matière Sèche)
- trichloroéthène : 0,06 mg/kg MS (Matière Sèche)

A l'exception du plomb dont les teneurs anormales portent sur 5 sondages, les autres anomalies sont concentrées sur un sondage localisé au niveau de l'ancienne cour extérieure.

Les teneurs suivantes interrogent également, en l'absence de valeurs de fonds géochimique :

- baryum : 85,57 et 43 mg/kg MS (Matière Sèche)
- pentachlorophénol : 3,1 mg/kg MS (Matière Sèche) au niveau de l'emplacement de l'ancienne cuve de xylamon (produit à base de chlorophénol).

En termes de gestion des sols, le rapport du diagnostic de sol recommande :

- une attention particulière en cas de travaux nécessitant les travaux d'excavation des sols au droit des sondages S2 (ancienne cuve de xylomon) et S9 (ancienne cour extérieure);

- une isolation pérenne des sols pollués au droit de ces sondage devra être maintenue

Etat technique Site évalué ou traité, ou en cours, avec surveillance eaux sout. /sup. et restriction d'usage

Observations

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF7701350	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF7701350

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 677330.0 , 6812107.0 (Lambert 93)

Superficie totale 1436 m²

Perimètre total 319 m

Liste parcellaire cadastral

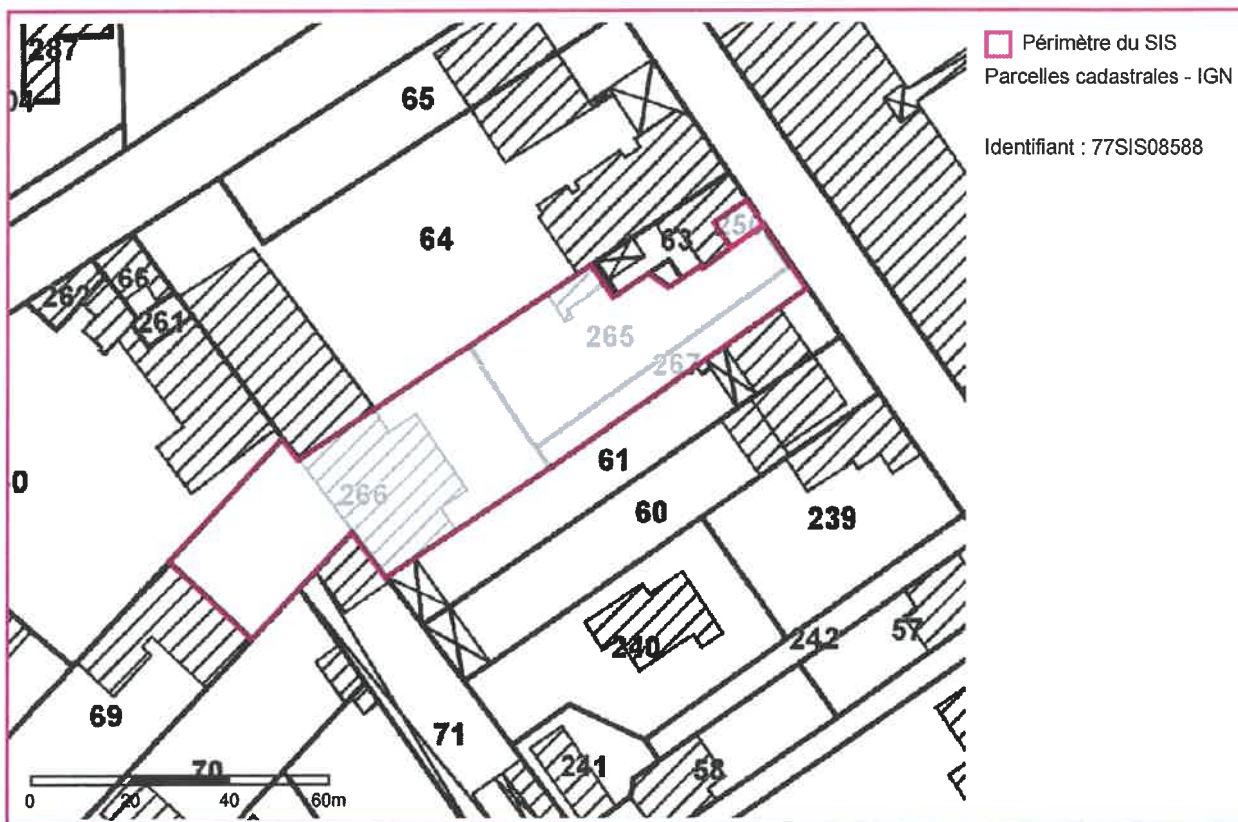
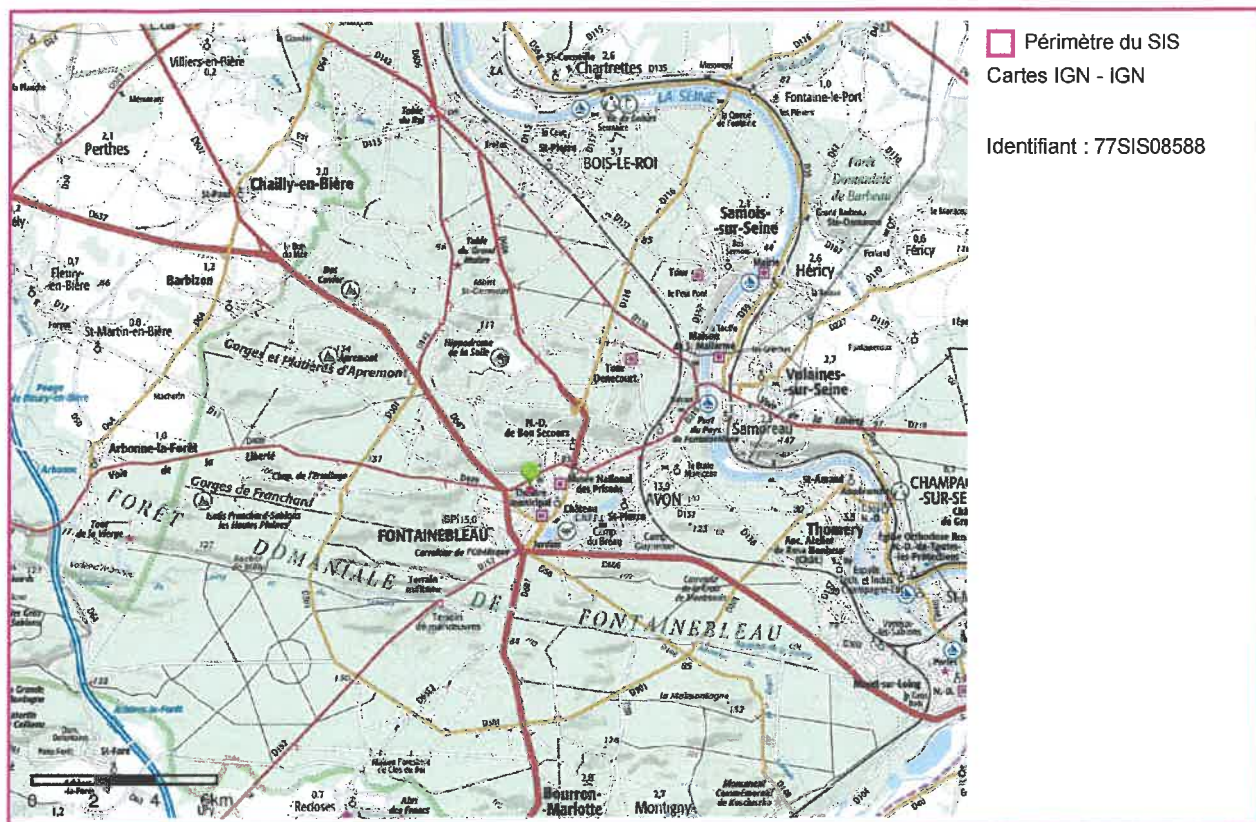
Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
FONTAINEBLEAU	AP	250	17/05/2019
FONTAINEBLEAU	AP	267	17/05/2019
FONTAINEBLEAU	AP	266	17/05/2019
FONTAINEBLEAU	AP	265	17/05/2019

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Tableau analyses CITROEN		Oui
Sondages CITROEN		Oui
plan du site CITROEN		Oui

Cartographie





Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	77SIS08623
Nom usuel	METALLERIE ET SERRURERIE MONTAIGUT
Adresse	5 RUE VICTOR HUGO
Lieu-dit	
Département	SEINE-ET-MARNE - 77
Commune principale	FONTAINEBLEAU - 77186
Caractéristiques du SIS	Ancien site industriel, ce site a abrité pendant de nombreuses années une métallerie. Le début des activités sur le site se situe aux environs de 1920, une régularisation d'activité a été introduite le 13 juillet 1976. Sur ce site ont été exploitées différentes activités : - la fabrication d'éléments en métal pour la construction (portes, poutres, grillage, treillage...), - la forge, le marteau mécanique, l'emboutissage, l'estampage, la découpage, la métallurgie des poudres, - le dépôt de liquides inflammables. Un bureau d'études a été mandaté par l'exploitant le 21 décembre 2005 pour effectuer des sondages sur le sol. En tout, 15 sondages entre 1 et 2 mètres de profondeur ont été réalisés. Des spots de pollution au plomb sur le site ont été mises en exergue. Les valeurs de concentration obtenues sur le sondage S6 entre 0,2 et 1,2 mètre de profondeur (380 mg/kg de matières sèches MS) et sur le sondage D1 entre 0 et 1 mètre de profondeur (1200 mg/kg de MS) sont élevées à très élevées. Sur les sondages S5 et S6, on observe également des concentrations en mercure de 0,7 mg/kg de MS. Le volume de terres contaminées par le plomb a été estimé à 10 m³ par le bureau d'études. Il est observé également des concentrations des hydrocarbures totaux (HCT) au niveau du sondage S5 de 200 mg/kg MS. Le bureau d'études a fait les recommandations suivantes relatives aux sols à l'exploitant : - en cas de maintien de la dalle bétonnée, faculté de laisse en l'état les terres de surface contaminées par le plomb, sous réserve de maintenir cette barrière en bon état pour empêcher tout contact avec les terres polluées ; - si l'exploitant envisage d'éliminer uniquement la dalle bétonnée située au droit des terres contaminées par le plomb, il est recommandé de recouvrir les terres polluées entre 20 cm à 100 cm selon les usages agronomiques souhaités. ; Quoi qu'il en soit, le bureau d'études insiste sur la nécessaire pérennité dans le temps des mesures de gestion mises en place. Au vu des documents transmis, le bâtiment à démolir ne présentait pas de problème particulier si ce n'est la proximité d'une cuve de fuel enterrée. Par courrier du 12 février 2006 l'exploitant avait sollicité la conservation de la cuve à fuel enterrée, car son enlèvement était susceptible de fragiliser les structures des bâtiments voisins.

L'inspection des installations classées avait rappelé notamment à l'exploitant l'article 18 de l'arrêté ministériel du 22 juin 1998 relatif aux réservoirs enterrés, de liquides inflammables et de leurs équipements annexes précise : « Lors d'une cessation d'activité de l'exploitation, les réservoirs doivent être dégazés et nettoyés avant d'être retirés ou, à défaut, neutralisés par un solide physique inerte ».

Etat technique Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat

Observations Une évaluation simplifiée des risques a été menée en 2005. Elle a conclu en un classement de ce site en classe 2, c'est-à-dire un site à surveiller pour le milieu « eaux souterraines sols ». Toutefois, le bureau d'études indique que l'excavation des terres permettra de revoir ce classement à la baisse.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF7700582	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF7700582

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 677326.0 , 6812066.0 (Lambert 93)

Superficie totale 558 m²

Perimètre total 162 m

Liste parcellaire cadastral

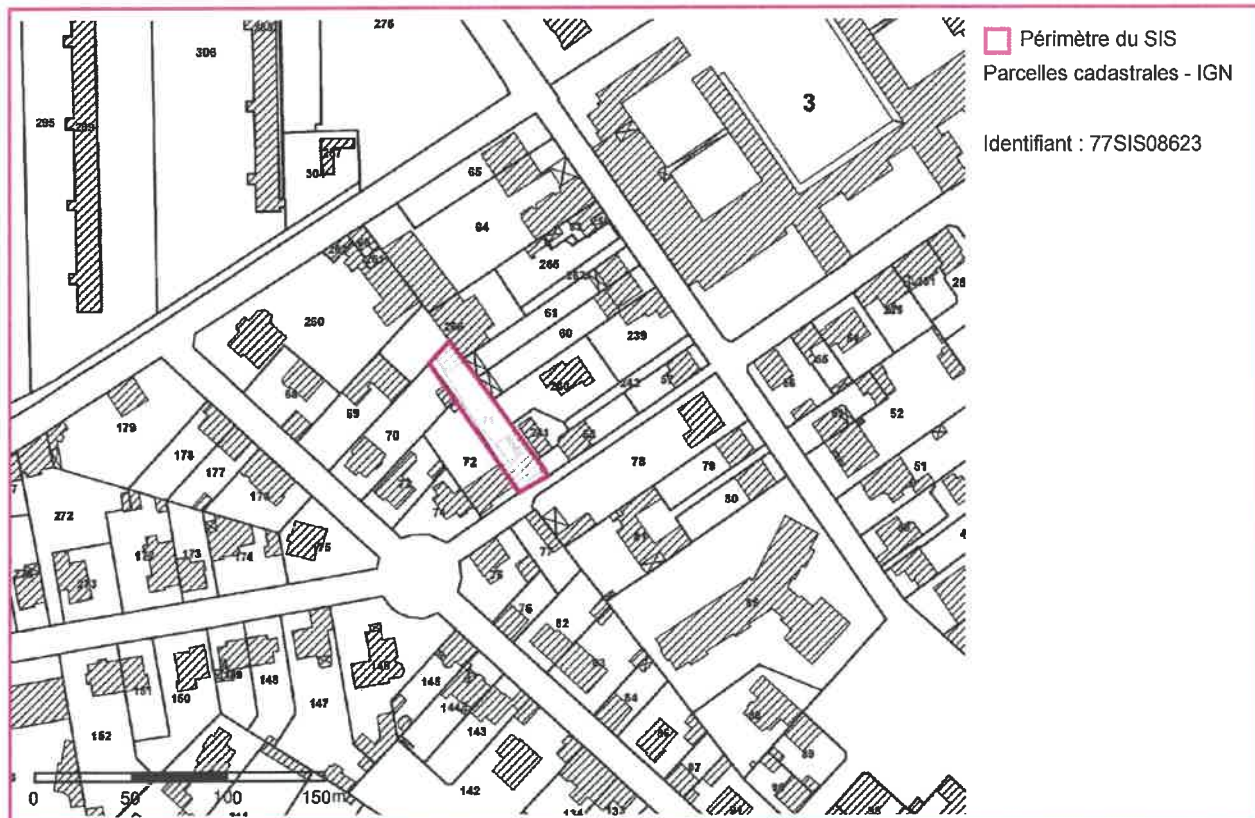
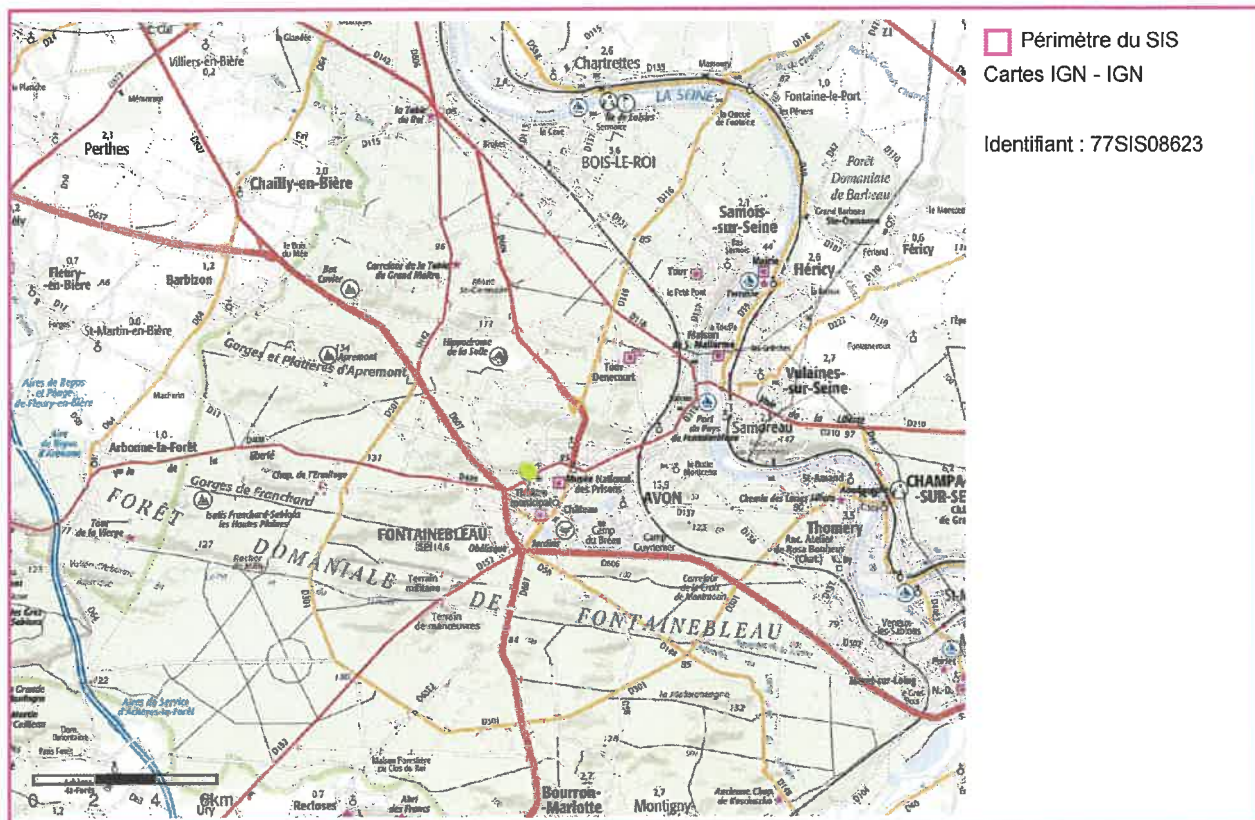
Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
FONTAINEBLEAU	AP	71	29/04/2019

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Résultats d'analyse de sol		Oui
Plan de localisation et sondage du site		Oui

Cartographie





Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	77SIS10988
Nom usuel	LANDOUR-CALDEO
Adresse	1 RUE DE CHAILLY
Lieu-dit	
Département	SEINE-ET-MARNE - 77
Commune principale	PERTHES - 77359
Caractéristiques du SIS	Les sociétés CALDEO et LANDOUR se sont succédées sur le site et ont exercé des activités de stockage et de distribution d'hydrocarbures de juin 1969 jusqu'à la cessation d'activité. Installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation.

Par courrier le 27 septembre 2005, la société CALDEO a transmis au Préfet un dossier de cessation d'activité sur le site. Ce dossier comprenait une déclaration de cessation d'activité, un rapport de diagnostic des sols, un rapport concernant l'enlèvement de la cuve et un rapport concernant l'élimination des terres polluées.

Les installations autorisées sur le site étaient :

- une cuve aérienne de 3 000 litres de Gas-oil,
- une cuve aérienne de 15 000 litres d'huile,
- une cuve enterrée de 100 000 litres de fioul,
- une cuve de stockage d'additifs de 200 litres,
- un poste de chargement et décanteur,
- un poste de distribution gas-oil et fioul,
- deux puis perdus.

Lors de la cessation d'activité, la société CALDEO a fait réaliser un diagnostic de l'état des sols. Au cours de ces investigations, 9 sondages de reconnaissance des sols ont été réalisés. Plusieurs échantillons ont été prélevés sur les différents sondages pour analyse. Les résultats des analyses effectuées présentent des impacts de pollution aux Hydrocarbures (HCT).

Des teneurs en HCT avec des concentrations comprises entre 120 et 690 mg/kg de MS (matières sèches) ont été détectées dans les sols. Les concentrations les plus importantes se situent au droit du sondage 1 avec 690 mg/kg de MS, 4 avec 650 mg/kg de MS et du sondage 8 avec 480 mg/kg de MS. Ces concentrations restent toutefois inférieures aux VDSS (Valeurs de Définition Source Sol) et au VCI (Valeur de constat d'Impact).

S'agissant des autres paramètres tels que les BTEX (Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylènes) et les HAP (Hydrocarbures Polycycliques) les concentrations sont toutes inférieures aux VDSS et VCI.

Au vu des résultats d'analyses obtenus, des travaux de remise en état du site ont été effectués en mai 2005 par la société. Elle a procédé au démantèlement de l'ensemble des installations du site. Tous les

déchets dangereux et produits dangereux ont également été évacués et éliminés du site.

Lors de ces travaux, les terres considérées comme polluées par les tests de terrain ou par observation organoleptiques ont été retirées, triées et stockées sur et sous bâche polyane.

Des échantillons prélevés en fond de fouilles ont montré une teneur assez élevée en HCT avec des concentrations de 900 mg/kg de MS à 4 m de profondeur.

Suite à ces analyses de fond de fouilles, les zones impactées par la pollution des HCT ont été excavées, au total 83,75 tonnes de terres polluées ont été excavées et envoyées vers un centre de traitement biologique.

Après excavation des terres polluées les concentrations résiduelles en HCT, BTEX et en HAP mesurées dans les échantillons sont toutes inférieures aux VDSS et VCI.

Par courrier du 16 février 2006, la mairie de la commune où se situe le site a indiqué qu'elle envisage d'implanter sur ce terrain un agrandissement des écoles élémentaire et maternelle.

Par courrier du 21 mars 2006, le Préfet appelait l'attention du Maire sur le fait que les études concernant cette affaire ont été réalisées par rapport à un usage industriel du terrain. Si le contexte du site devait être modifié, notamment en cas de changement d'usage, une nouvelle évaluation devrait être réalisée au préalable afin d'assurer de la compatibilité du site avec le nouvel usage envisagé.

Etat technique Site traité avec risque résiduel acceptable (ARR)

Observations

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF7710462	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF7710462

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	667132.0 , 6819543.0 (Lambert 93)
Superficie totale	2997 m ²
Perimètre total	295 m

Liste parcellaire cadastral

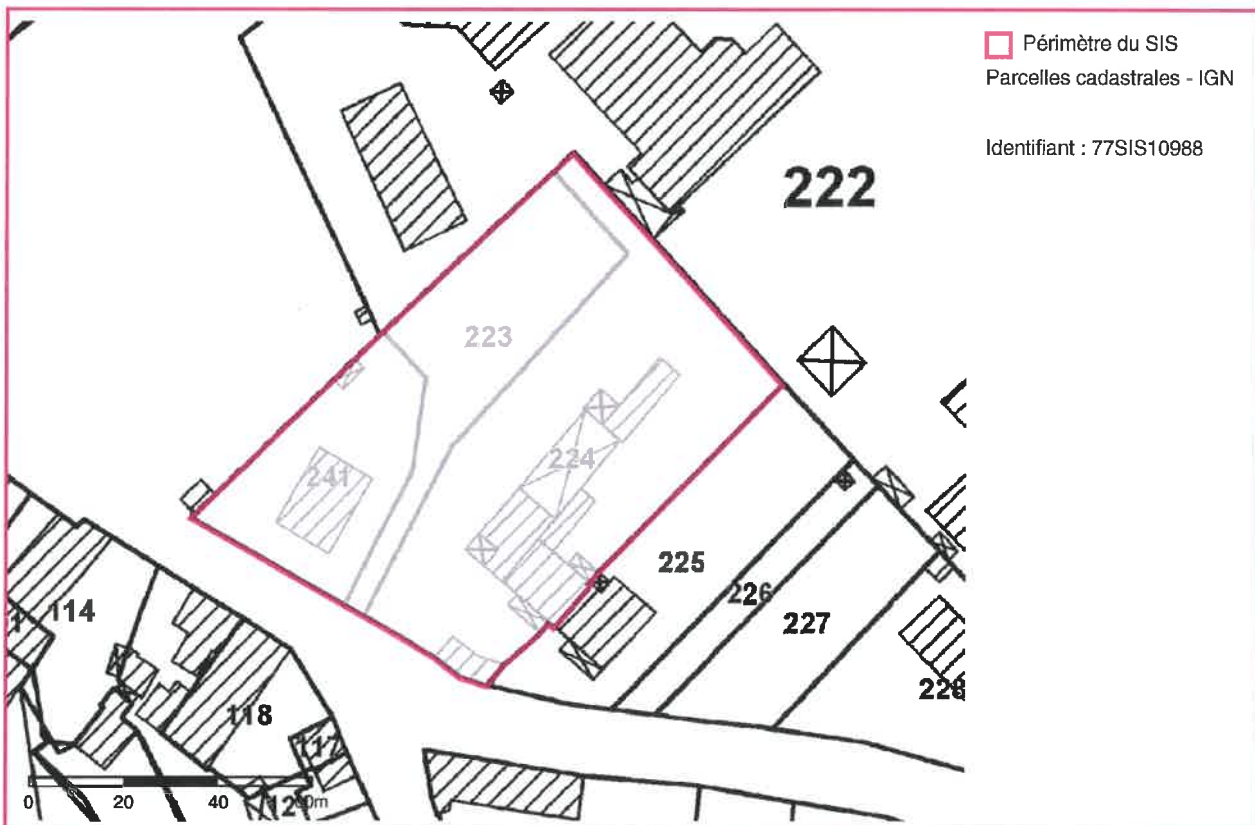
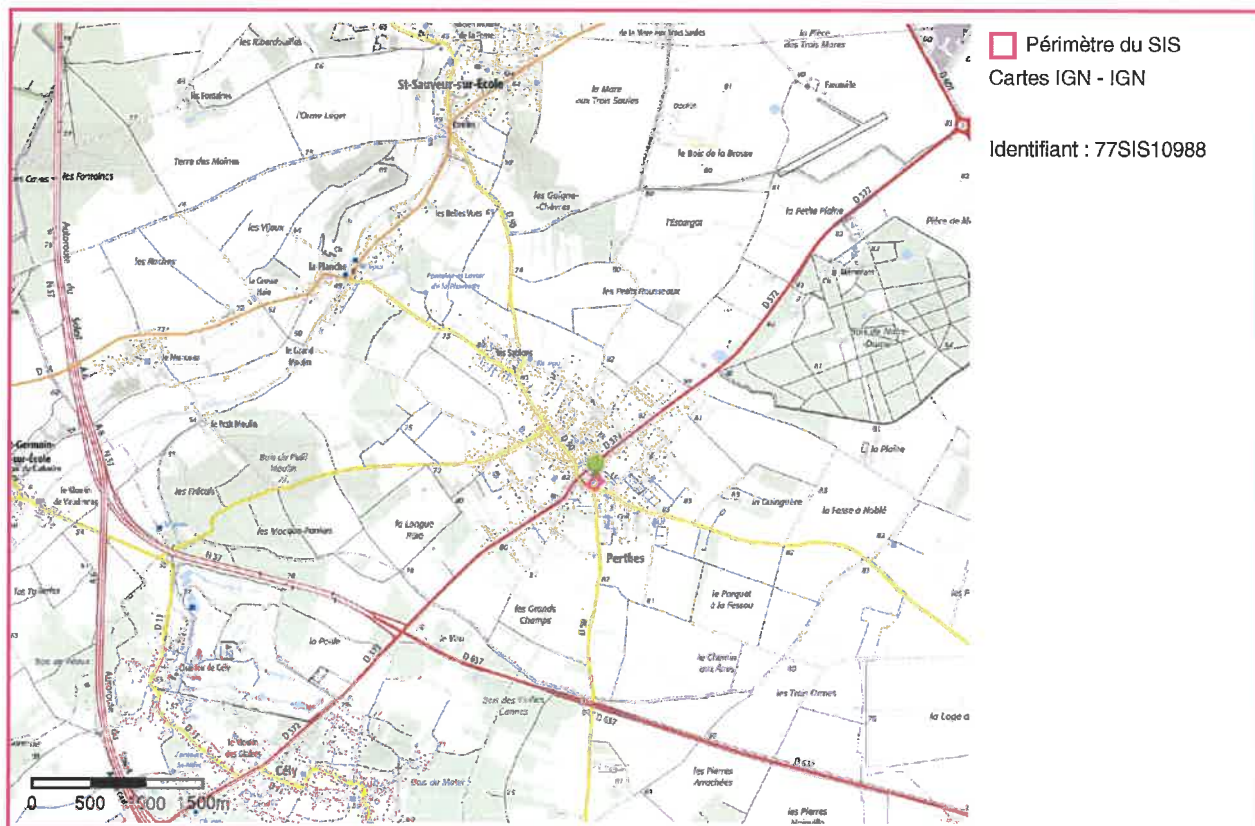
Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
PERTHES	AC	224	11/07/2019
PERTHES	AC	223	11/07/2019
PERTHES	AC	241	11/07/2019

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Plans de localisation et de sondages		Oui
Résultats d'analyses		Oui

Cartographie





Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	77SIS11134
Nom usuel	TESTE
Adresse	25 RUE MONTMELIAN
Lieu-dit	
Département	SEINE-ET-MARNE - 77
Commune principale	SAMOREAU - 77442
Caractéristiques du SIS	Site anciennement exploité par la société TESTE de 1971 à 1998. La société TESTE exerçait une activité de travail des métaux. Cette installation était soumise au régime de l'autorisation, relevant de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement. La cessation d'activités des installations est intervenue en novembre 1998.

Sur ce site ont été exploitées différentes activités :

- de forge, de marteaux, de mécaniques, d'emboutissage, d'estampage, de découpage, de métallurgie des poudres ;
- de traitement et de revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures) ;
- de fabrication de coutellerie ;
- de dépôt de liquides inflammables.

Suite à la cessation d'activités des installations, un bureau d'études a été mandaté par l'exploitant en août 2001 pour effectuer des sondages de sols. En tout 7 sondages entre 0,5 et 3 mètres de profondeur ont été réalisés. 13 échantillons de sols ont été prélevés répartis sur l'ensemble des sondages pour analyse.

Des spots de pollution liés aux hydrocarbures totaux (HCT) sur le site ont été mis en exergue. Sur deux des sondages, il a été mesuré des traces d'HCT avec des concentrations de 1 540 mg/kg de MS (matières sèches) au niveau du sondage 3 entre 1,5 et 2 mètre de profondeur et 1 300 mg/kg de MS au droit du sondage 6 entre 2,5 et 3 m de profondeur. Toutefois, ces valeurs sont inférieures aux Valeurs de Définition Source Sol (VDSS).

Ainsi, l'étude a conclu que les activités passées n'ont pas eu d'impact significatif sur la qualité des sols et que ces derniers ne constituent pas un risque pour les milieux.

La société a fait vider, nettoyer, dégazer et évacuer du site toutes les cuves à carburants, anciennement utilisées pour le stockage. Le transformateur a été vidé et démantelé. Une partie du site a été démolie et il reste actuellement trois bâtiments. Les terres polluées ont été excavées.

Trois prélèvements de sols en bord de fouille et fond de fouille ont été effectués en mars 2002. Les résultats d'analyses montrent des pollutions résiduelles liées aux HCT. Les concentrations de 176 mg/kg

de MS ont été relevées en fond de fouille, 38 et 41,9 mg/kg de MS ont été décelées en bord de fouille. Cependant, ces concentrations sont toutes inférieures aux VDSS. L'étude conclut que la dépollution est effective sur ces zones.

Dans le cadre d'un projet d'aménagement de l'ancien site, il a été demandé en mai 2007 l'avis de l'inspection des installations classées. L'inspection des installations classées préconise, que pour un usage autre qu'industriel, il appartient au maître d'ouvrage de s'assurer de la compatibilité entre l'état du site et le projet d'aménagement envisagé, au risque de voir sa responsabilité civile engagée en cas de dommages subis par des tiers suite à la réalisation du projet.

Etat technique Site traité avec risque résiduel acceptable (ARR)

Observations

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF7700537	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF7700537

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 681970.0 , 6813307.0 (Lambert 93)

Superficie totale 1598 m²

Perimètre total 202 m

Liste parcellaire cadastral

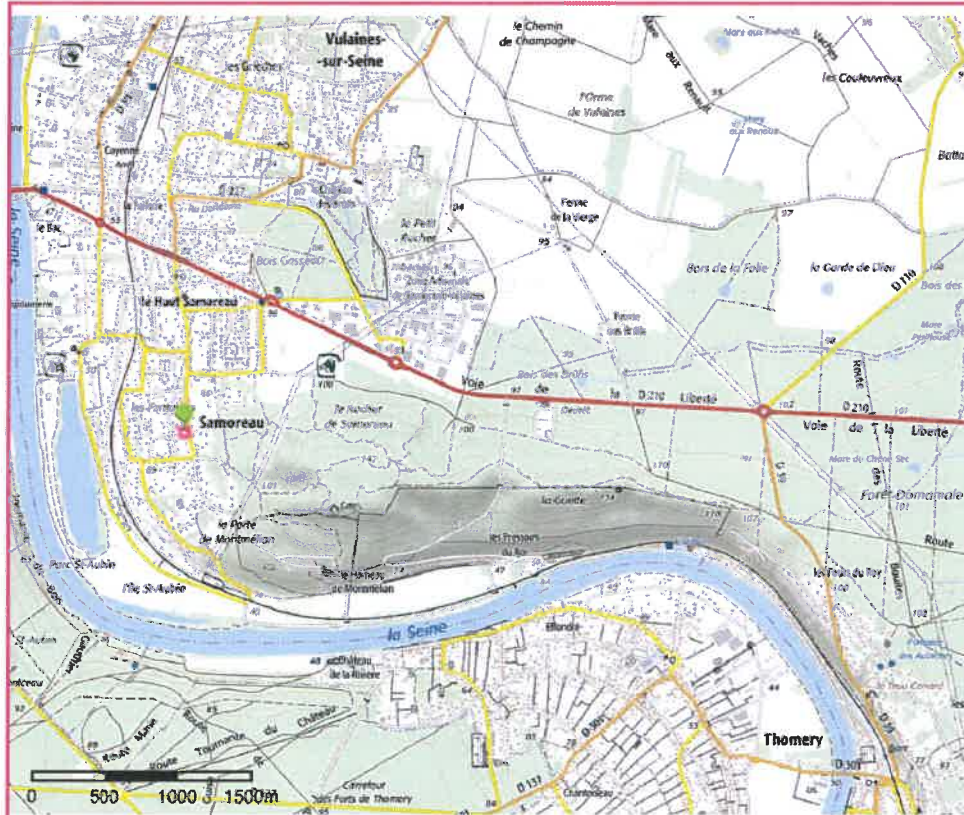
Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SAMOREAU	AD	417	08/08/2019
SAMOREAU	AD	418	08/08/2019
SAMOREAU	AD	399	08/08/2019
SAMOREAU	AD	421	08/08/2019
SAMOREAU	AD	422	08/08/2019

Documents

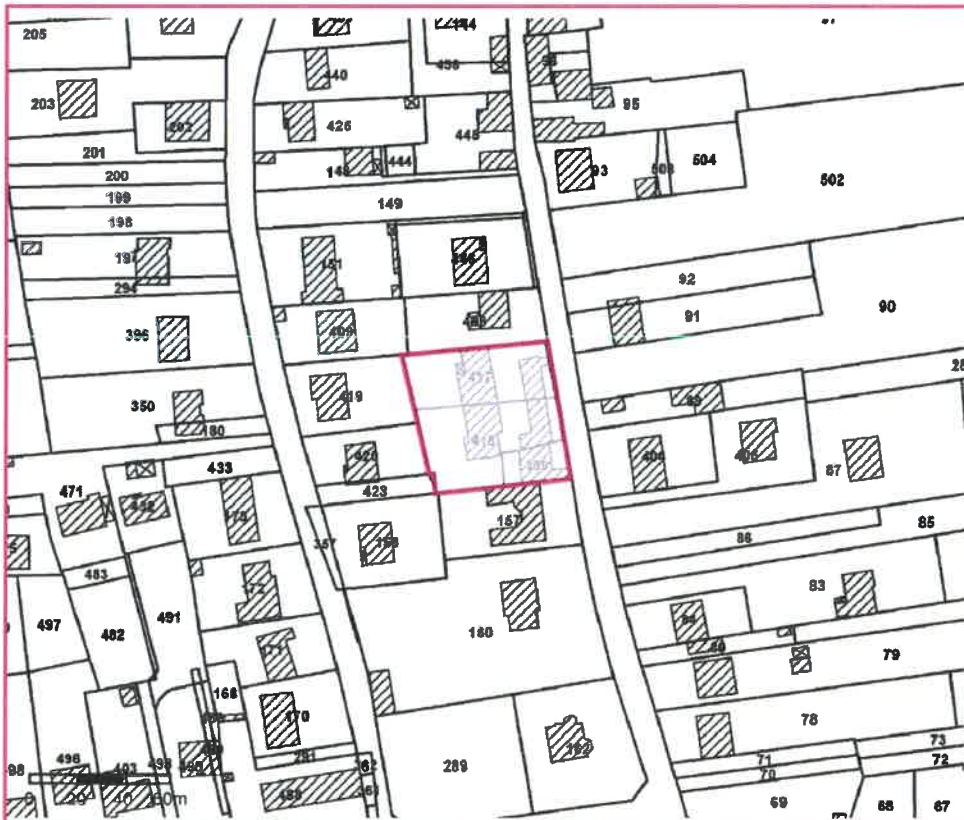
Titre	Commentaire	Diffusé
plans_de_localisation_du_site		Oui
résultats_d'analyses_et_de_sondages		Oui

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 77SIS11134



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 77SIS11134

QUEL EST LE RÔLE DES MAIRIES ET EPCI ?



Les mairies et EPCI ont un **rôle consultatif** dans l'élaboration des SIS.

Pendant les 6 mois de consultation des projets de SIS des communes, les maires ou les présidents des EPCI peuvent, ayant connaissance d'un terrain pollué remplissant les critères de SIS et n'apparaissant pas dans la liste des SIS identifiés par les services de l'État, **demandeur la qualification en SIS de ce terrain.**

À l'inverse, les collectivités peuvent **demandeur à ce qu'un site ne fasse pas l'objet d'un projet de création de SIS.**

Les mairies et EPCI devront s'adresser pour cela, en fournissant les justifications suffisantes, au référent SIS de l'Unité Territoriale de la DRIEE, dont l'adresse mail sera communiquée sur la page internet dédiée aux consultations publiques du site de la DRIEE : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/consultations-publiques-r812.html>

Une fois les SIS arrêtés par le préfet, ils seront affichés pendant 1 mois dans chaque mairie et au siège de chaque EPCI compétent en document d'urbanisme.

Les SIS devront également être annexés au PLU.

Lors de l'instruction des permis de construire ou d'aménager, les collectivités devront s'assurer de la présence dans le dossier de demande de l'attestation du bureau d'étude certifié justifiant de la prise en compte de la pollution.

À partir de janvier 2019, le préfet doit réviser annuellement la liste de SIS, et toute modification sera soumise à consultation aux mairies et EPCI exactement de la même façon que lors de la création initiale des SIS (avant janvier 2019). Ce délai de consultation sera alors de 2 mois (et non plus de 6 mois).

Sans réponse des mairies ou EPCI lors des phases de consultation, leur avis est réputé favorable.

À QUOI RESSEMBLE UN DOSSIER DE SIS QUE REÇOIT LA MAIRIE ?

Les dossiers de SIS sont envoyés par le préfet aux mairies par voie électronique. Ils sont composés d'une lettre préfectorale ainsi que de « fiches » de projets de SIS. Il y a autant de fiches que de SIS identifiés dans la commune. Les fiches de projets de SIS contiennent :

- des informations descriptives du site concerné : l'état de la pollution, les activités exercées, l'usage actuel et préconisé par les éventuelles études réalisées, le statut technique du site, etc.
- des informations géographiques : adresse, cartographie et parcelles cadastrales.

DE QUELS SUPPORTS DISPOSENT LES MAIRIES ?

- Supports de communication prochainement transmis aux mairies :
 - un guide méthodologique destiné aux collectivités et rédigé par le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM),
 - un film visant à communiquer sur les SIS et en expliquer le dispositif.
- Textes réglementaires de référence disponibles en ligne :
 - Article 173 de la loi sur l'Accès au Logement et à l'Urbanisme Renoué (ALUR) du 24/03/2014,
 - Décret d'application n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols prévus par l'article L. 125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers.



Secrétariat Permanent pour la Prévention
des Pollutions Industrielles

35 rue de Noailles – Bâtiment B1
78000 Versailles

Tél. : 01 39 24 82 52 – Fax : 01 30 21 54 71

spi.vds@developpement-durable.gouv.fr

www.spi-vds.org

Direction Régionale
et Interdépartementale de l'Environnement
et de l'Énergie en Ile-de-France (DRIEE)

10 rue Crillon
75194 PARIS Cedex 04

Tél. : 01 71 28 45 00

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr



POURQUOI ?



L'objectif de la démarche de classification des terrains en SIS est double :

- **informer** le public de l'existence de la pollution sur ces sites : une fois arrêtés, les SIS seront annexés au plan local d'urbanisme (PLU), les propriétaires et bailleurs auront l'obligation d'informer les acquéreurs et locataires de l'état de la pollution de leur terrain et les certificats d'urbanisme indiqueront si le terrain est situé sur un SIS. De plus, la liste de ces SIS ainsi que leurs terrains d'emprise seront accessibles à tous en ligne sur le site Géorisques.
- **s'assurer de la compatibilité des usages potentiels avec l'état des sols pour préserver la sécurité, la santé et l'environnement** : les demandes de permis de construire ou d'aménager sur des SIS devront contenir une attestation par un bureau d'étude certifié qui garantit la réalisation de l'étude de sol et de sa prise en compte dans la conception du projet. Ainsi, **les risques de pollution et de transferts de pollution seront systématiquement pris en compte sur les terrains situés sur des SIS.**

QUI ?



Photographe : DRIEA

Plusieurs acteurs sont concernés :

- **Les services de l'État sous l'égide du préfet** : la DRIEE propose les **communes pilotes** et **identifie les SIS dont il a la connaissance via le logiciel Géorisques**. Les autres services de l'État (ASN, ARS, DDT...) apportent des informations complémentaires sur ces SIS et renseignent les projets de SIS dont ils ont la connaissance.

Le préfet transmet ensuite pour avis le projet de création de SIS aux Mairies et EPCI. Le préfet informe également par lettre simple les propriétaires des terrains sur lesquels sont situés des projets de SIS puis engage une consultation du public. À l'issue, le service compétent rédige un rapport synthétisant l'ensemble des retours. **Le préfet arrête enfin la liste des SIS par commune.**

Le préfet révisé la liste des SIS annuellement en fonction des nouvelles connaissances disponibles (création, modification ou suppression).

- **Les mairies et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière d'urbanisme** : une fois les SIS créés, ces derniers sont consultés pendant **6 mois sur ces dossiers de projets de SIS**.
- **Le public** : le projet de création de SIS est **mis à disposition par voie électronique** et mis en consultation sur support papier dans les préfectures (environ 1 mois) auprès du public. À la date de publication de l'arrêté actant les SIS, la synthèse des observations est rendue publique par voie électronique pendant au moins 3 mois.
- **Les services départementaux en charge de l'urbanisme** : à l'issue de l'arrêté d'approbation des SIS, les services départementaux en charge de l'urbanisme devront s'assurer de **l'annexion par les collectivités des SIS au PLU** puis mettre à jour l'arrêté départemental et les arrêtés communaux relatifs à l'information des acquéreurs et locataires.

QUOI ?

L'article 173 de la loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS). Les SIS recensent les terrains où la pollution avérée du sol justifie la réalisation d'études de sols et sa prise en compte dans les projets d'aménagement. Leur élaboration permet donc une classification et un recensement de ce type de terrains pollués. Sont exclus notamment des SIS les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) en exploitation, les terrains sur lesquels des servitudes d'utilité publique (SUP) ont été instituées, les installations nucléaires de base (INB) et les pollutions pyrotechniques liées aux explosifs et engins de guerre. Une commune peut être concernée par zéro, un ou plusieurs SIS.

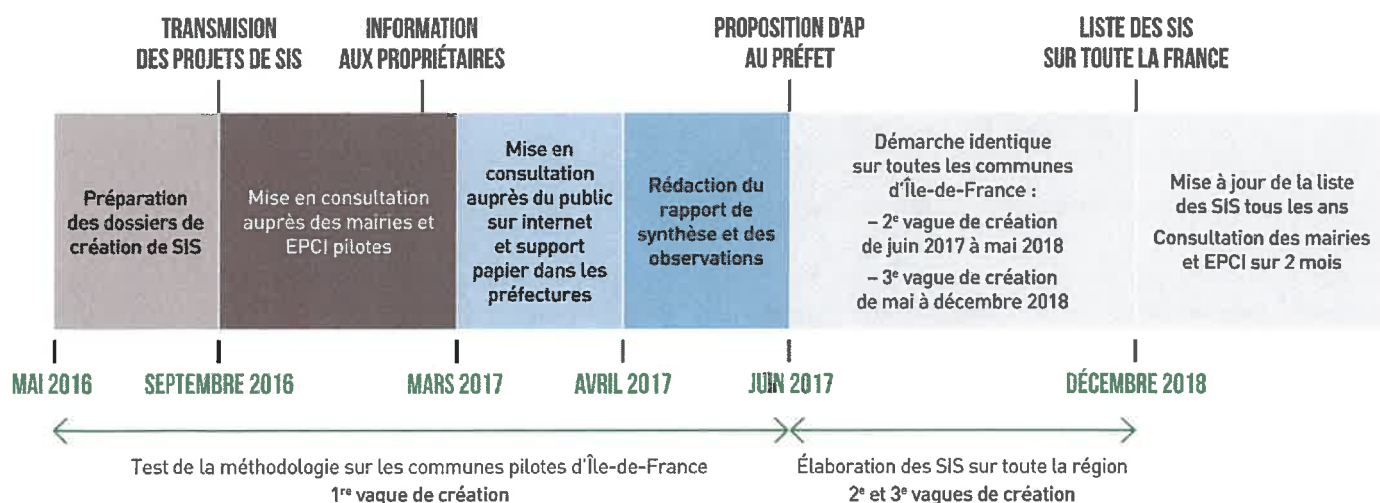


Photographe : DRIEA

QUAND ?

Les SIS doivent être actés par arrêté préfectoral dans toutes les communes de France d'ici le **01/01/2019**. L'élaboration des SIS est réalisée sur 3 ans :

- **Mai 2016 à mai 2017** : élaboration des SIS dans les communes pilotes d'Île-de-France sélectionnées par l'État, afin de tester la méthodologie d'élaboration de SIS. (1^{re} vague de création)
- **Juin 2017 à décembre 2018** : élaboration des SIS sur toute la région. (2^e et 3^e vagues de création)



*LES MAIRIES ET EPCI SERONT INFORMÉS DE LEUR CARACTÈRE « PILOTE » D'ICI SEPTEMBRE 2016. SEULES QUELQUES COMMUNES PAR DÉPARTEMENT SERONT CONCERNÉES.

LES SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS (SIS)

ET LE RÔLE DES COMMUNES DANS LEUR DÉMARCHE D'ÉLABORATION

